



COVID-19: CRISE, RÉSILIENCE, RELANCE

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2020 DE LA CISAC



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO



Global #1 Data Hub

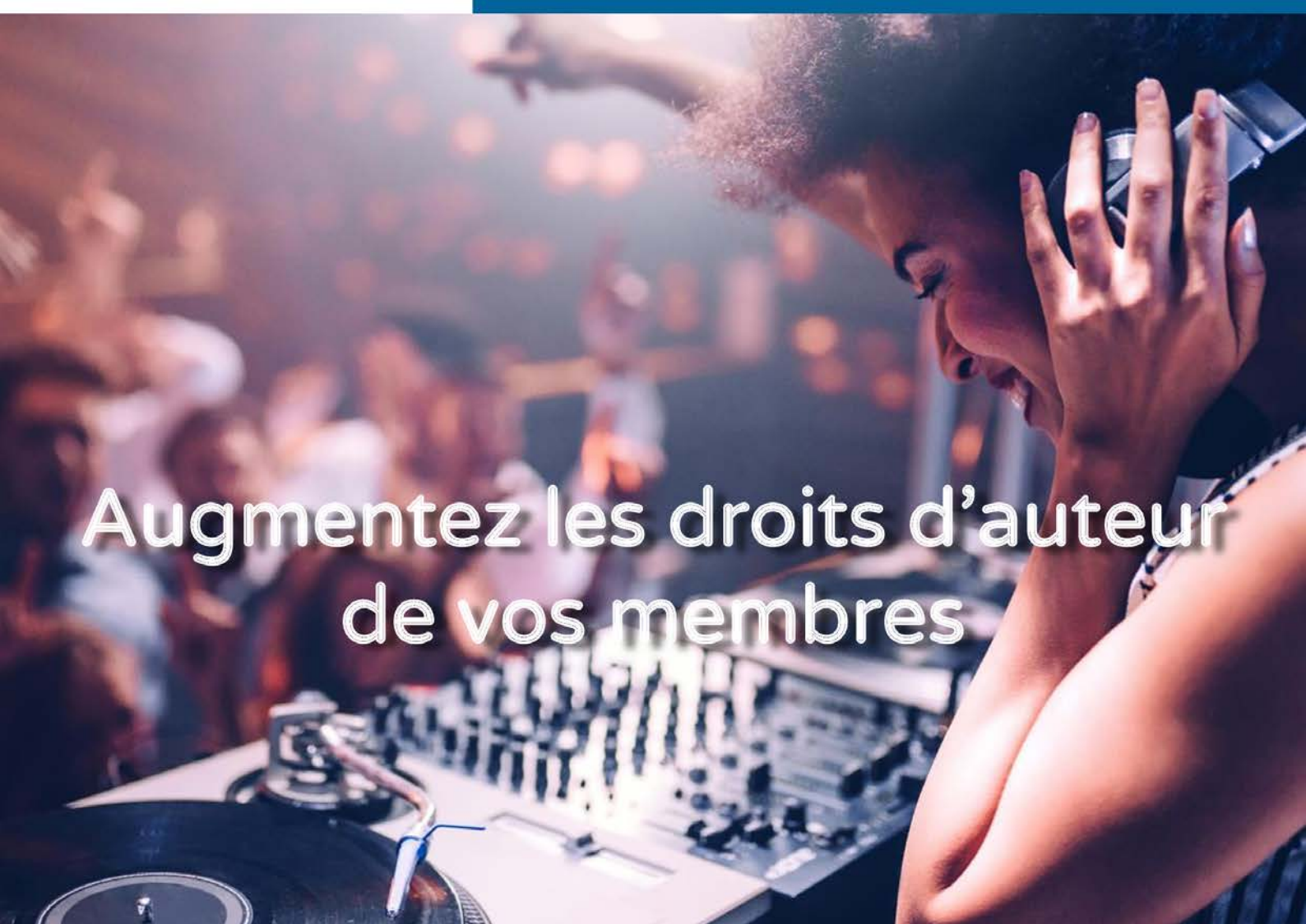
Centralisez votre activité et augmentez les droits d'auteur de vos ayants droits avec MESLIS® - un moteur de recherche basé sur l'intelligence artificielle et le cloud computing, adapté aux OGCs, développé par deecoob®.



Ne manquez aucun événement!

Plus de données disponibles
Automatisez votre activité
Parts de marché accrues
Meilleur service client

MESLIS®



**Augmentez les droits d'auteur
de vos membres**

www.meslis.com
www.deecoob.com
info@deecoob.com



Data

Organisateur
Évènement
Interprète
Line-up
Setlist
Lieu

SOMMAIRE

Avant-propos de Björn Ulvaeus, Président de la CISAC	2/3
Avant-propos de Marcelo Castello Branco	4
Avant-propos de Gadi Oron	5
Données de 2019 et 2020 : aperçu des principaux résultats	6
2020 et COVID-19 : analyse d'impact	9
Réponse des sociétés à la COVID-19 : études de cas	15
Hauts et bas du secteur TV et vidéo en 2020/2021 : l'analyse de Futuresource	20/21
Données de 2019 : analyse par répertoire	22/29
Données de 2019 : analyse par région	30/34
Tableaux détaillés des sommes collectées en 2019	35/40
Membres par région	41/42
À propos de ce rapport/définitions	43/44
Méthodologie	45
Crédits et remerciements	47

À PROPOS DE LA CISAC

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) réunit 232 sociétés d'auteurs dans 120 pays et cinq régions. Ces organisations de gestion collective représentent plus de quatre millions de créateurs actifs dans cinq grands répertoires artistiques : l'audiovisuel, les œuvres dramatiques, la littérature, la musique et les arts visuels



AVANT-PROPOS **BJÖRN ULVAEUS,** PRÉSIDENT DE LA CISAC

© Olle Andersson, Zap PR



Les États peuvent nous aider à faire face à la COVID-19 en garantissant un environnement équitable aux créateurs

Je suis heureux de vous présenter le Rapport annuel sur les collectes mondiales de la CISAC pour la première fois en tant que Président de la Confédération. Cet état des lieux est celui d'un secteur qui traverse une crise majeure. Mais il met aussi en lumière l'extraordinaire résilience des créateurs et explore les perspectives d'avenir.

La pandémie de COVID-19 qui s'est déclarée début 2020 a mis de larges segments des industries créatives à l'arrêt. Aujourd'hui, l'incertitude face à l'avenir est encore pire qu'alors. Des millions de créateurs sont en train de perdre leurs moyens de subsistance. Nous avons été le premier secteur impacté et nous serons le dernier à récupérer.

Alors que la crise dure, ses conséquences spécifiques se dessinent plus clairement. Des tas de petits lieux de musique live, salles de projection et galeries pourraient disparaître pour toujours. Les salles de concerts et les cinémas ne s'en remettent pas avant des années. La plupart des salles de spectacle à travers le monde sont très mal armées pour gérer la distanciation sociale et dépendent souvent d'un public plus âgé et donc plus vulnérable. Auteurs de musique, peintres et scénaristes perdront l'accès aux salles de spectacle, les lieux d'exposition et les plateaux de tournage qui leur servent de banc d'essai au début de leur carrière. Et les plus affectés seront les jeunes créateurs pas encore établis et ceux des pays moins développés.

Dans ce tableau très sombre, il existe néanmoins des raisons d'être optimistes. À commencer par le fait que les créateurs sont novateurs et résilients. Ce sont des entrepreneurs. Aujourd'hui, ces qualités les aident à maintenir notre secteur à flot, notamment grâce à l'essor des activités sous licence du live streaming.

Cette crise prouve également à quel point la société a désespérément besoin des créateurs. N'est-ce pas leur musique, leur art, leurs émissions de télévision et bien d'autres contenus créatifs qui nous ont tous aidés à tenir pendant le confinement ? Et ce n'est pas prêt de changer. Les sociétés membres de la CISAC ont un rôle essentiel à jouer ici. Leur mission – lutter et protéger les millions de créateurs qu'elles représentent – n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui.

Mais au bout du compte, la résilience, l'esprit d'entreprise et la solidarité ne suffisent pas. Pour sortir durablement de cette crise, nous avons besoin de l'intervention des États. Pas seulement pour nous proposer des fonds d'urgence, aussi bienvenus soient-ils. Les décideurs politiques doivent aussi remédier aux problèmes persistants, en particulier les profondes distorsions qui faussent les conditions dans lesquelles les créateurs travaillent depuis des années. Nous savons tous que la démocratie progresse lentement, et peut-être qu'il faut qu'il en soit ainsi, mais j'espère que la COVID-19 perturbera suffisamment les choses pour que les politiques réalisent la vulnérabilité des travailleurs culturels et accélèrent les changements avant qu'il ne soit trop tard.



**Il est temps d'agir, et
d'agir rapidement
Comme le dit la chanson :
Without a song or a
dance what are we ?**





AVANT-PROPOS **BJÖRN ULVAEUS,** PRÉSIDENT DE LA CISAC

Dans l'univers numérique actuel comme dans l'ancien monde analogique, la base, l'essence même des industries créatives est le travail du créateur. Et pourtant, au lieu d'occuper la place centrale, il est souvent considéré comme un mal nécessaire et une question accessoire. Du moins lorsqu'il s'agit de le rémunérer équitablement. Et ce phénomène est encore plus criant avec la pandémie, alors que les actionnaires des grandes multinationales font des bénéfices colossaux grâce aux contenus en ligne des créateurs.

Ce n'est pas la COVID-19 qui est à l'origine des déséquilibres de cette industrie, mais elle les a indubitablement aggravées et exacerbées. Il est donc temps pour les gouvernants de montrer qu'ils prennent les industries créatives au sérieux. Il est temps pour eux de se réveiller et d'agir.

En commençant par respecter leur engagement de longue date à renforcer le droit d'auteur. La directive européenne sur le droit d'auteur adoptée en 2019, qui s'emploie plus que toute autre législation à instaurer plus d'équité pour les créateurs dans l'univers numérique, doit être appliquée sans délai. Il est vraiment consternant de réaliser que cette directive qui change la donne risque de se voir vidée de son objectif initial.

Des avancées sont aussi nécessaires aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Les cadres juridiques diffèrent d'un pays à l'autre mais les principes à défendre sont les mêmes. Le rapport tant attendu du gouvernement américain sur la responsabilité des plateformes en ligne publié en mai le résume parfaitement : il y a un profond « déséquilibre » entre le pouvoir et la richesse des géants d'Internet et les droits et rémunérations des créateurs.

Comment les gouvernants doivent-ils tenter d'atténuer l'impact de la COVID-19 pour les créateurs ? En s'engageant par exemple à protéger et renforcer leurs droits, en particulier pour les exploitations en ligne.

Et ce dans tous les répertoires, notamment pour les créateurs audiovisuels – scénaristes et réalisateurs –, qui subissent de plein fouet la pandémie, car de nombreux pays ne leur reconnaissent pas un droit à une rémunération équitable. Les gouvernants peuvent aussi aider les artistes visuels en adoptant le droit de suite, qui leur assure un revenu essentiel lorsque leurs œuvres sont revendues.

On a vu des pop stars streamer en direct leur dernière chanson depuis leur salon. Mais reconnaissons-le, aussi talentueuses soient-elles, c'est rasoir. Rasoir ! Je me permets de le dire en tant qu'ancienne pop star. Cela ne remplacera jamais un stade bondé ou un spectacle à guichets fermés dans le West End ou à Broadway. Ne l'oublions pas : sans soutien, toutes ces infrastructures culturelles peuvent disparaître du jour au lendemain et notre monde s'en trouvera appauvri. Je dirais même que nos sociétés, un jour culturellement si riches, seraient juste tristes et vides. Vous me trouverez peut-être alarmiste, mais je pense vraiment que nous en sommes là.

Contrairement à d'autres présidents sur la planète, je reconnais humblement les limites de mon pouvoir. Et pourtant mon champ d'action s'étend à la planète ! Mais je ferai tout ce que je peux, dans les mesures de ce pouvoir limité, pour convaincre les décideurs politiques qui voudront bien m'écouter qu'il est temps d'agir, et d'agir rapidement.

J'ai pris l'habitude de me citer moi-même quand je suis suffisamment convaincu que c'est pertinent alors, comme le dit la chanson : « Without a song or a dance what are we ? »



On a vu des pop stars streamer en direct leur dernière chanson depuis leur salon. Mais reconnaissons-le, aussi talentueuses soient-elles, c'est rasoir !





AVANT-PROPOS

MARCELO CASTELLO BRANCO, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

© Tarso Ghelli



La résilience de notre communauté internationale nous aidera à relever les défis à venir

Cette année, c'est une « véritable tempête » qui nous a tous pris de court. Cette année sans précédent a profondément affecté la communauté des créateurs. La pandémie de COVID-19 a inversé la progression de notre croissance mondiale et ses effets se feront encore sentir en 2021 et 2022. Ce rapport se concentre sur les chiffres, mais les chiffres reflètent mal ce que les acteurs de notre secteur ont traversé.

Il montre toutefois très bien comment les sociétés appartenant à la CISAC à travers le monde se sont montrées à la hauteur de l'enjeu et ont répondu proactivement aux difficultés de leurs membres. Il rend compte des initiatives des sociétés : répartitions anticipées, accès aux fonds sociaux et culturels, partenariats avec d'autres acteurs du secteur pour des campagnes conjointes au service des membres, mesures pour

contrôler les coûts et rester opérationnelles. Parallèlement, nos membres ont également alerté les pouvoirs publics pour s'assurer qu'ils avaient pris la mesure de cette situation inédite et apportent les aides nécessaires.

La CISAC a joué un rôle clé en recensant et en partageant ces initiatives à l'échelle mondiale. Au centre de cette communauté internationale, elle informe ses membres sur les meilleures pratiques et les réponses apportées aux problèmes des auteurs, compositeurs et éditeurs.

Cette période difficile n'est évidemment pas terminée – mais il est juste de dire que nous parvenons à nous projeter dans le futur, en restant positifs et attentifs aux opportunités et aux défis à venir. Le système de gestion collective et ses capacités d'adaptation ont été durement mis à l'épreuve et ont su prouver leur valeur. Sur un plan positif, les revenus du numérique sont venus à point pour compenser en partie les pertes liées à l'arrêt de la vie culturelle et sociale en présentiel. La croissance numérique et les nouvelles sources de revenus de ce secteur seront déterminantes pour notre future relance.

Ce rapport illustre bien notre profond sentiment d'appartenance à une communauté internationale. Nous dépendons tous les uns des autres. Comme vous le verrez dans ces pages, notre communauté a su se montrer résiliente – et nous devons encore montrer des trésors de résilience pour affronter les difficultés qui nous attendent.

L'avenir de notre secteur a été complètement redessiné par la crise du coronavirus. À nous de nous battre maintenant pour rester dans la course et continuer de soutenir et représenter nos membres et nous assurer qu'ils touchent les droits qu'ils méritent et attendent de nous tous.



**Notre communauté
a su se montrer résiliente
– et nous devons encore
montrer des trésors de
résilience pour affronter
les difficultés qui nous
attendent**





La crise du coronavirus prouve toute la valeur de la gestion collective

Le Rapport annuel de la CISAC sur les collectes mondiales offre un panorama unique des droits collectés pour le compte des créateurs à travers le monde. En 2020, il poursuit le même objectif – mais, dans un monde complètement bouleversé, il le fait avec nouveauté et plus de pertinence.

La belle progression des collectes enregistrée en 2019 – avec un impressionnant +7,8 % pour dépasser les 10 milliards d’euros – semble déjà être de l’histoire ancienne. Pour 2020, les premières prévisions laissent entrevoir une chute comprise entre 20 et 35 %. Soit des pertes massives qui représentent jusqu’à 3,5 milliards d’euros de revenus en moins pour les créateurs.

Le Rapport aborde sans détour la crise actuelle. Il apporte des données chiffrées et un éclairage sur l’impact de la COVID-19, avec une analyse par secteur et par type d’utilisation, pour l’année 2020 et au-delà. Il montre aussi, avec une série d’exemples concrets, les efforts des sociétés des quatre coins du globe pour aider leurs membres à traverser cette crise.

D’emblée, les sociétés ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour défendre les créateurs. Elles ont débloqué des aides d’urgence et avancé les répartitions, géré les relations avec les utilisateurs, se sont battues pour obtenir le soutien des gouvernements et ont inventé de nouveaux systèmes de licence pour les exécutions live en ligne.

La crise actuelle met ainsi en lumière la fragilité profonde du système de la gestion collective, mais aussi l’importance vitale de son travail pour les créateurs.

De son côté, la CISAC apporte son soutien à l’échelon international. Nous travaillons main dans la main avec des partenaires influents, par exemple avec l’UNESCO autour du projet « ResiliArt », afin d’encourager la solidarité internationale et de maintenir les besoins des créateurs au sommet de la liste des priorités des gouvernants. Par ailleurs, certains projets s’avèrent plus importants que jamais, notamment l’identifiant international des œuvres musicales (ISWC) récemment modernisé, qui permettra d’améliorer la rémunération des créateurs dans un marché du numérique toujours plus important.

En se tournant vers l’avenir, ce Rapport reflète l’extraordinaire résilience de notre secteur, mais ne laisse pas encore entrevoir de reprise. Les perspectives des créateurs vont d’abord empirer avant de s’améliorer, car la baisse des collectes en 2020 se traduira par une baisse des répartitions en 2021. Si les revenus du numérique restent relativement épargnés par la pandémie, les secteurs du direct (live) et des exécutions publiques, qui représentent environ un tiers des droits collectés, sont quasiment au point mort.

Les perspectives restent donc très incertaines pour 2021 et au-delà. Ce Rapport entend fournir un état des lieux utile à l’ensemble du secteur à l’heure où nous devons trouver la voie de la relance. J’espère que vous trouverez sa lecture intéressante et instructive.



Pour 2020, les premières prévisions laissent entrevoir une chute comprise entre 20 et 35 %. Soit des pertes massives qui représentent jusqu’à 3,5 milliards d’euros de revenus en moins pour les créateurs



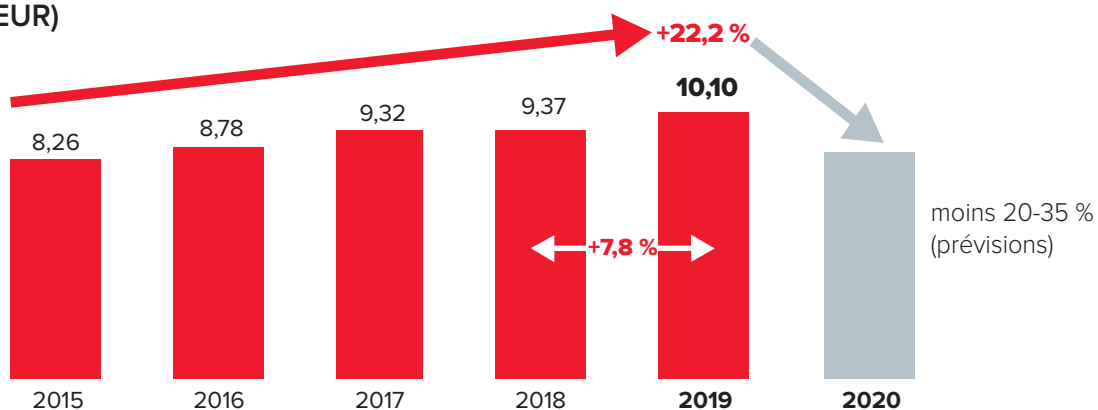
RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC : APERÇU DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les collectes mondiales dépassent les 10 Mds € pour la première fois en 2019 avant une chute massive en 2020*

Les collectes mondiales des sociétés membres de la CISAC ont augmenté de 7,8 % en 2019. Cependant, après cinq années de croissance, elles connaîtront une forte baisse en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19. La plupart des sociétés prévoient une chute de leurs collectes de 10 à 40 % et les données disponibles laissent entrevoir un déclin mondial de l'ordre de 20 à 35 %, soit 2,0 à 3,5 milliards d'euros de pertes au total en 2020. Ce déclin sera particulièrement marqué dans les sociétés où la part du numérique est modeste.

Total collecté (milliards EUR) et évolution annuelle

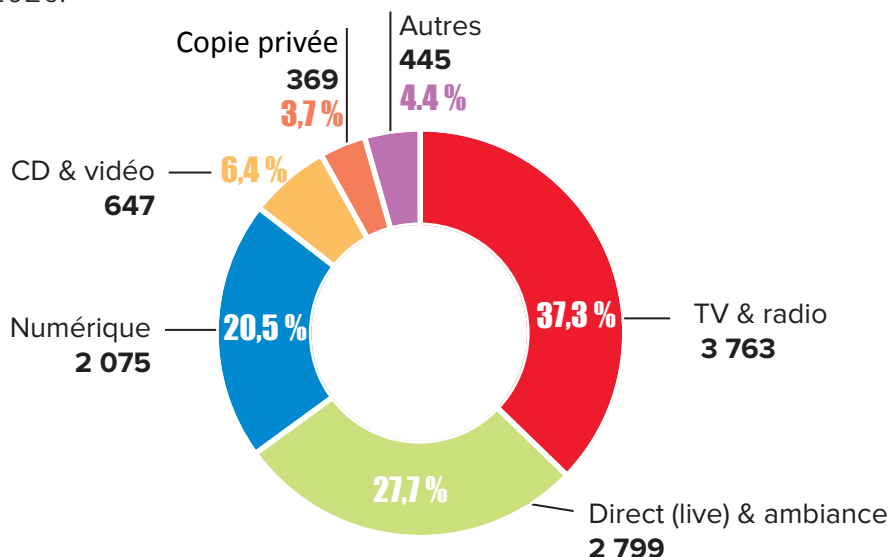
* Les chiffres de 2019 excluent l'Espagne suite à l'exclusion de la SGAE de la CISAC. Ceux des années précédentes ont été recalculés pour comparer des données comparables.



Le secteur numérique génère 2 Mds € en 2019 mais reste sous-valorisé

En 2019, les revenus du numérique ont poursuivi leur envolée avec l'essor des abonnements aux services de streaming et de meilleurs accords de licences avec les plateformes. Ce secteur devrait se maintenir en 2020, notamment grâce au streaming par abonnement, mais la rémunération des utilisations numériques reste sous-valorisée et ne représente qu'un cinquième des collectes mondiales. La catégorie TV et radio reste la première source de revenus en 2019, avec une belle résilience malgré la montée en puissance du numérique. En 2019, la bonne santé de la scène des concerts et festivals a porté la catégorie direct (live) et ambiance mais ces revenus vont s'effondrer en 2020.

Les différentes sources mondiales de revenus des créateurs en 2019 (millions EUR)

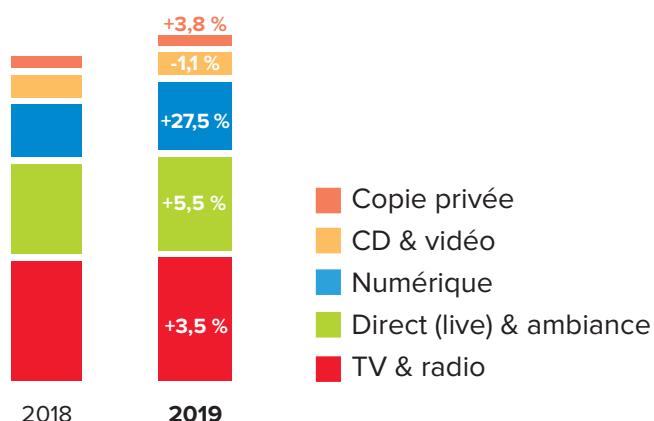


RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC : APERÇU DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Stables avant la pandémie, les principales sources de revenus seront en net déclin en 2020

Avec 65 % des collectes totales, les catégories TV et radio et direct (live) et ambiance sont les premières sources de revenus des créateurs. En 2020, les revenus générés par ces deux types d'utilisations seront les plus durement touchés par la crise. Le numérique affiche de loin la plus forte progression avec une hausse de 27,5 % en 2019 et de 187 % sur les cinq dernières années. Les revenus liés aux supports physiques se sont stabilisés en 2019 grâce à un public de niche restreint mais fidèle.

Les grandes sources
de revenus sont en
augmentation



Les grands pays contributeurs soutiennent la croissance en 2019

Un petit nombre de pays clés ont soutenu la hausse globale des collectes en 2019 mais aucun n'échappera au déclin en 2020. Les sociétés dans les principaux pays contributeurs prévoient une chute variable de leurs collectes, de -11 % au Canada (SOCAN) à -46 % en Italie (SIAE). En 2019, la Suisse fait son entrée dans le top 10 des pays contributeurs, où elle remplace l'Espagne suite à l'exclusion de la SGAE des sociétés membres de la CISAC.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR), part en % et évolution

Pays	Collectes 2019	Part des collectes mondiales	Évolution	Pays	Collectes 2019	Part des collectes mondiales	Évolution
ÉTATS-UNIS	2 201	21,8 %	+13,6 %	ITALIE	605	6,0 %	+3,8 %
FRANCE	1 354	13,4 %	+3,1 %	AUSTRALASIE	345	3,4 %	+6,1 %
JAPON	885	8,8 %	+7,9 %	CANADA	257	2,5 %	+8,1 %
ALLEMAGNE	868	8,6 %	+7,7 %	PAYS-BAS	233	2,3 %	-1,1 %
ROYAUME-UNI	821	8,1 %	+11,0 %	SUISSE	223	2,2 %	+22,1 %

La musique mène la danse en 2019 mais le déclin sera sévère dans tous les répertoires en 2020

Le répertoire musical a généré le plus de collectes en 2019. Les revenus du répertoire audiovisuel ont augmenté – en sachant qu’une rémunération équitable des créateurs audiovisuels n’est possible que dans les pays qui leur accordent un droit inaliénable à rémunération. Les collectes liées aux arts visuels sont en léger déclin en 2019. Tous les répertoires enregistreront de lourdes pertes en 2020. Les droits d’exécution publique et les concerts live seront les secteurs les plus touchés.

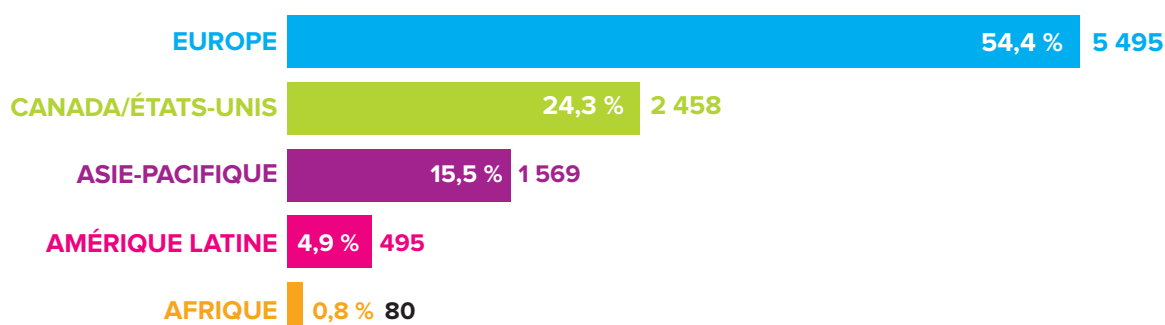
Évolution des collectes par répertoire en 2019 (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution annuelle
Musique	8 962	+8,4 %
Audiovisuel	597	+6,5 %
Littérature	197	-0,9 %
Dramatique	175	+0,03 %
Arts visuels	165	-1,9 %

L'Europe, première région en termes de collectes

Plus de la moitié des collectes mondiales ont été générées en Europe en 2019. La région Canada/États-Unis, en forte croissance, pèse désormais davantage tandis que dans la région Amérique latine et Caraïbes, les taux de change affectent l'évolution en euros. L'Afrique et l'Asie-Pacifique dépendent d'un petit nombre de pays clés qui génèrent la majorité des collectes.

Part des collectes mondiales par région (millions EUR)



2020 & COVID-19 : ANALYSE D'IMPACT

Quel sera l'impact de la pandémie sur les collectes 2020/2021 ?

La propagation de la COVID-19 à l'échelle mondiale a eu, et continuera d'avoir, un impact dramatique sur les industries culturelles et créatives. Elle porte un coup à de nombreux acteurs des secteurs de la culture, du divertissement et de l'hôtellerie avec un impact uniforme à l'échelle mondiale et des effets durables sur la collecte des droits par les organisations de gestion collective (OGC).

Une enquête sur les prévisions par les sociétés membres de la CISAC indique que le total des collectes mondiales pour les créateurs diminuera de 20 à 35 % en 2020, ce qui représente des pertes de 2 à 3,5 milliards d'euros, avec des baisses allant jusqu'à 80 % dans le secteur le plus touché, les concerts live, les festivals et l'exécution publique d'œuvres dans des lieux et entreprises sous licence. Les pertes estimées par la plupart des sociétés vont de 10 à 40 %. Les sociétés ayant des collectes numériques plus élevées s'attendent à des pertes moins importantes.

Cette étude vise à faire un premier bilan de la situation de chaque secteur utilisant des œuvres créatives sous licence et de l'impact sur la collecte des droits d'auteur. Elle examine également l'impact sur les industries créatives au sens large, dont les membres des OGC sont une partie essentielle et fortement exposée.

Enfin, tout en présentant les actions des OGC dans le monde pour soutenir les créateurs, l'étude souligne le besoin d'un engagement financier et politique massif de la part des gouvernements pour aider la communauté mondiale des créateurs à se remettre de la crise.

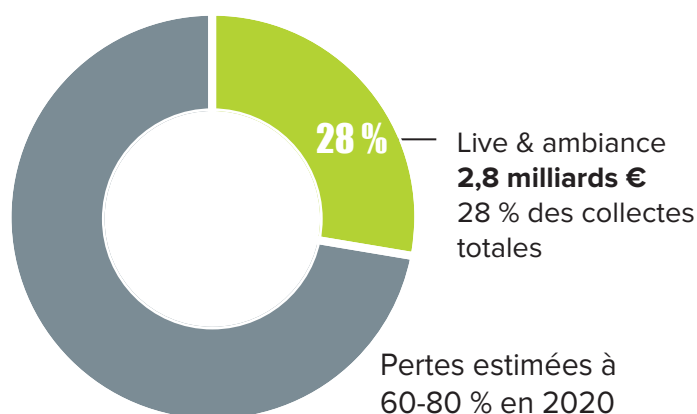
**Les pertes estimées
par la plupart des
sociétés vont de
10 à 40 %**

Performances live et musique d'ambiance sont les premiers à souffrir de la crise

En 2019, le secteur du live et de la musique d'ambiance représentait environ 28 % de l'ensemble des collectes de droits par les OGC dans le monde (environ 2,8 milliards d'euros). Cette source de revenus pour les créateurs - la deuxième source de revenus en termes de collectes annuelles - est la plus touchée par la crise, les collectes étant pratiquement inexistantes depuis le début de la pandémie.

Sur la base des recettes de 2019, une période de 3 mois sans collecte auprès de ces catégories d'utilisateurs signifierait près de 700 millions d'euros de revenus en moins pour les créateurs.

Live & ambiance, part en % et valeur en 2019





Les événements live en suspens

Les concerts et festivals de 2020 ont été au mieux reportés, voire tout simplement annulés. Cette situation, amplifiée par la réticence du public à participer à de grands rassemblements dans un avenir proche, a été très dommageable pour les organisateurs. Il existe également une incertitude quant à la capacité et à la volonté des artistes de voyager.

Les spectacles de théâtre, de danse et autres représentations reposent sur de nombreuses petites organisations dont beaucoup auront du mal à se remettre de l'annulation de leurs activités pendant au moins une saison complète. À l'autre extrémité du spectre, les annulations de grands événements internationaux (par exemple l'Eurovision ou les Jeux Olympiques) ont eu un effet d'entraînement négatif sur les collectes des OGC.

Les organisateurs d'événements live verront les annulations d'événements se poursuivre en 2021. De nombreuses structures et festivals ne verront pas leurs pertes couvertes par leurs polices d'assurance, menaçant ainsi en particulier l'existence des plus petites agences. Les artistes voient se réduire les programmes de production live, ce qui met en danger les créateurs indépendants.

Aucun droit ne sera perçu pour les événements annulés.

Les pertes engendrées dépendent de la durée et de l'ampleur des mesures de distanciation sociale.

Cette situation a été partiellement compensée par le streaming en direct d'événements qui ne nécessitent pas de productions lourdes, comme les événements de musique électronique qui peuvent être diffusés à partir d'un club vide ou d'un studio. Ces événements rassemblent des audiences élevées, mais génèrent de faibles revenus pour les créateurs.

Les pertes liées au secteur du live se poursuivront en 2021, alors que le secteur lui-même devra lutter pour survivre et que l'ampleur des événements devra être réduite pour respecter les mesures de distanciation sociale.



Les artistes voient se réduire les programmes de production live, ce qui met en danger les créateurs indépendants



L'exécution en espaces publics promise à un lent retour

En 2020, la plupart des gouvernements ont ordonné la fermeture complète ou partielle des espaces publics, y compris les utilisateurs d'œuvres protégées comme les bars, restaurants, cinémas, cafés, discothèques, hôtels, clubs de sport, centres commerciaux. Les collectes de la part de ces utilisateurs ont été proches de zéro. La situation a été similaire pour les musées et les foires d'art. La collecte du droit de suite pour les artistes visuels auprès des galeries et des maisons de vente aux enchères s'est tout simplement arrêtée.

En 2021, les espaces publics seront confrontés à la même incertitude que les organisateurs d'événements, certains d'entre eux étant même certains de fermer définitivement. Plus la période de distanciation sociale sera longue, plus cela réduira la fréquentation à long terme des lieux publics où la distanciation sociale est difficile (par exemple les bars, les discothèques et les musées). De nombreux lieux qui diffusent de la musique sont susceptibles de rouvrir en dernier, ce qui signifie qu'une plus grande proportion d'entre eux feront faillite.

Certains utilisateurs payant un forfait annuel ont demandé des délais de paiement, des tarifs réduits ou un remboursement complet — ces demandes ont été largement acceptées par les OGC. Cela crée un volume important de factures pour droits d'auteurs impayées, combiné à un effet d'entraînement en 2021, car certains utilisateurs qui ont déjà payé leur redevance de 2020 verront une réduction appliquée en 2021.

Les cinémas cherchent à remplir leurs salles

Pratiquement tous les cinémas du monde ont fermé pendant une période significative en 2020. Dans de nombreux pays européens, les mesures de confinement se sont assouplies pendant l'été, une période traditionnellement creuse pour les cinémas.

En Asie-Pacifique, les recettes du box-office ont chuté de 91,9 % au cours du premier semestre 2020, par rapport à la même période en 2019, selon S&P Global Market Intelligence et OPUSData. Au cours de la même période, le box-office chinois a chuté de 98,3 % par rapport à l'année précédente, tandis que la Corée du Sud a enregistré une baisse de 78,5 % (cette baisse a été atténuée par les cinémas « drive-in »). Le Japon a perdu 75,4 % et l'Australie 73 %.

Des approches alternatives ont été testées par des studios nord-américains, comme Universal Pictures. Au lieu de reporter les films, la société les a proposés en location à la demande.

À l'avenir, les cinémas n'atteindront leur pleine capacité qu'après la fin de la distanciation sociale. De plus, les retards des productions audiovisuelles créeront un déficit d'offre qui pourrait entraîner une diminution du nombre de films dans les salles et, par conséquent, une baisse du public en 2021-2022.

Les collectes de droits d'auteur ont été quasiment réduites à néant pour la musique et pour les auteurs audiovisuels dans les quelques marchés où les OGC collectent dans les cinémas. Remplir partiellement les salles tant que dureront les mesures de distanciation sociale pourra permettre de maintenir un niveau de collectes et d'éviter la fermeture définitive de certaines structures financièrement fragiles.

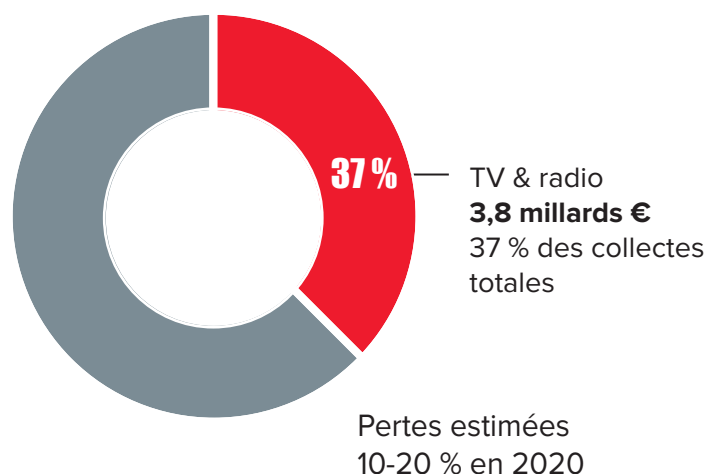
Les retards des productions audiovisuelles créeront un déficit d'offre qui pourrait entraîner une diminution du nombre de films dans les salles

Les diffuseurs face à la réduction de la publicité

La télédiffusion, la radiodiffusion et la retransmission par câble sont des sources capitales de revenus représentant 37 % du total des collectes mondiales en 2019, pour une valeur de 3,8 milliards d'euros. Ces sources de revenus sont particulièrement importantes pour les créateurs audiovisuels, puisqu'elles représentent 68 % des collectes en 2019.

Les diffuseurs radio-télé publics connaissent des impacts variables au niveau international. Dans les économies développées où les finances publiques sont moins mises à mal, les diffuseurs publics sont en mesure de maintenir leurs paiements grâce au soutien de l'État. Dans les économies moins développées, les gouvernements ont demandé aux OGC de réduire les montants des sommes dues par les diffuseurs publics.

TV & radio, part en % et valeur en 2019



En revanche, la télévision commerciale financée par la publicité est fortement touchée par la baisse de ses recettes publicitaires, les budgets étant réduits en réponse à la crise. Cet effet est amplifié par l'annulation d'événements sportifs et musicaux, qui attirent des créneaux publicitaires à forte valeur. La télévision financée par la publicité est également menacée par le passage des consommateurs à la vidéo à la demande. La crise actuelle accélère cette tendance. Le cabinet de recherche Futuresource estime que les recettes publicitaires totales de la télévision dans le monde diminueront de plus de 12 % en 2020. (voir pages 20-21)

La télévision payante fait face à un sort incertain en 2020, notamment en raison de sa forte dépendance à l'égard du sport en direct. Les chaînes de divertissement, elles, pourraient connaître une légère croissance du nombre d'abonnés. Ceci pourrait entraîner une augmentation des collectes sans toutefois compenser les pertes liées aux autres diffuseurs.

Les budgets de production TV à la baisse

Malgré la croissance de l'audience, les revenus de la télédiffusion devraient diminuer en 2020. Comme la plupart des contrats de licence avec les OGC s'accordent sur un partage de la valeur (c'est-à-dire un pourcentage des revenus des télédiffuseurs), ces revenus devraient diminuer parallèlement aux recettes publicitaires et au nombre d'abonnés.

Les productions audiovisuelles, commissionnées par les télédiffuseurs, produites par des télédiffuseurs ou par des producteurs de films et vitales pour les créateurs audiovisuels, ont été mises en suspens pendant la majeure partie de l'année 2020.

Les OGC travaillent avec les diffuseurs et les producteurs pour relancer la production sur de nouveaux épisodes et scénarios. Les OGC veillent à ce que les producteurs respectent leurs engagements en matière d'accords d'écriture et de paiements dus aux auteurs.

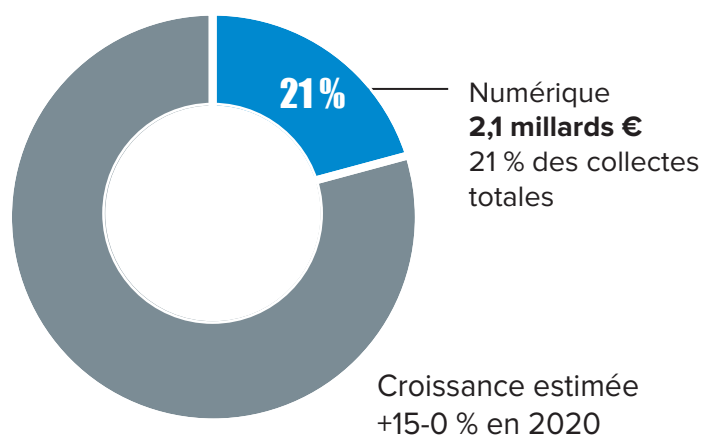
À mesure que les mesures de distanciation sociale s'assouplissent, les producteurs devraient commanditer de nouveaux contenus. Toutefois, les coûts de production resteront réduits en 2021, à la fois pour réduire les budgets et pour combler rapidement la pénurie de nouveaux contenus.

Numérique: le streaming explose pendant le confinement

Plus que tout autre secteur, les services en ligne tirent profit des mesures de distanciation sociale, mais les gains pour les OGC et les créateurs sont limités. En 2019, seuls 21 % des revenus des créateurs, soit 2,1 milliards d'euros tous répertoires confondus, provenaient de sources en ligne.

La télévision commerciale financée par la publicité est fortement touchée par la baisse de ses recettes publicitaires

Numérique, part en % et valeur en 2019





Croissance de la vidéo à la demande

Le secteur qui a le plus profité de la crise est celui de la vidéo à la demande (VOD). Le nombre d'abonnés de Netflix a augmenté de près de 26 millions (+15 %) à la fin du mois de juin par rapport à la fin du mois de décembre 2019. Disney+ a été lancé dans de nouveaux territoires à la fin du mois de mars/début avril, récoltant plus de 21 millions d'abonnés en quelques semaines seulement.

Une partie des abonnés se verra contrainte par la crise économique à réallouer certaines dépenses et souscrire à des offres d'abonnement plus limitées. Il est inévitable que cette croissance des abonnés ne se poursuive pas au même rythme en 2021. Le changement des habitudes de consommation et l'attraction de nouvelles audiences permettront néanmoins de maintenir une solide base de revenus pour les plateformes de VOD au fil du temps.

Streaming de musique

Avec la mise en place des mesures de confinement, les abonnements aux services de streaming de musique ont augmenté. Counterpoint Research prévoit que les abonnements aux services de streaming musical en ligne augmenteront de plus de 25 % par rapport à l'année précédente pour dépasser les 450 millions d'abonnements d'ici la fin de l'année 2020.

Comme pour la télévision payante et la VOD, les revenus des ménages diminuant en raison de la hausse du chômage, il se peut que certains abonnements soient résiliés à plus long terme.

La mesure dans laquelle les créateurs bénéficieront de l'augmentation du streaming de leurs œuvres dépend largement du rapport de force dans les négociations entre les OGC et les services numériques. Dans de nombreux territoires où les droits d'auteur représentent soit un très faible pourcentage des revenus d'abonnement, soit un montant annuel fixe, il sera vital pour les OGC de renégocier leurs contrats de licence pour tenir compte de l'utilisation accrue des œuvres de leurs membres sur les plateformes de VOD et de streaming musical.

Sur les marchés où les streaming de musique et de vidéo sont les moins développés, les fournisseurs de services numériques sont réticents à négocier équitablement avec les OGC locales. Dans ces cas, l'augmentation de l'audience en ligne n'entraîne pas d'augmentation des revenus des droits.

Sur tous les marchés, la consommation accrue de contenus sur diverses plateformes en ligne entraîne une plus grande fragmentation du marché en ligne. Cette tendance se poursuivra à mesure que les utilisateurs des plateformes découvriront de nouvelles sources de contenus. Cela met en évidence le besoin vital de négociations transparentes avec toutes les plateformes pour permettre un partage équitable des revenus avec les créateurs.



Avec la mise en place des mesures de confinement, les abonnements aux services de streaming de musique ont augmenté



Licence pour le live streaming

Les autorisations de concerts en live streaming sont une innovation notable liée à la crise de la COVID-19. Alors que les concerts en ligne sont généralement proposés à l'initiative des artistes et sont gratuits pour les consommateurs, les OGC proposent désormais de nouveaux modèles d'autorisation pour ces initiatives. L'accent est mis sur la responsabilité des plateformes qui rendent ces événements disponibles et sur les revenus qu'elles sont tenues de verser aux créateurs. La diffusion en direct d'événements physiques tels que des sets de DJ, des cours de danse et des cours de gym devient une nouvelle norme, et les OGC s'efforcent de sensibiliser les organisateurs à la nécessité d'obtenir une autorisation et à rémunérer les créateurs.



Streaming d'événements pré-enregistrés

Avec la fermeture des salles depuis le début 2020, les concerts et les événements sont de plus en plus diffusés en ligne, y compris les petites productions indépendantes ou les retransmissions d'événements précédemment enregistrés.

Lorsque des institutions publiques ou des entreprises diffusent des concerts et événements à partir de leurs catalogues, elles doivent obtenir une autorisation. Par exemple, les compagnies de théâtre mettent à disposition en ligne des enregistrements de représentations théâtrales, souvent sans autorisation ou en demandant une autorisation sans paiement. Les autorisations accordées pour les événements en direct peuvent inclure une licence pour le live streaming, mais rarement pour la retransmission en ligne, qui doit inclure des droits mécaniques. Dans certains cas, les OGC peuvent appliquer un nouveau tarif moins élevé applicable pendant la période d'urgence pandémique afin d'aider les théâtres et fournisseurs de contenus culturels à rendre les œuvres de leurs répertoires disponibles en ligne.

Conclusion : perte de revenus en 2021

Les créateurs et les sociétés d'auteurs seront confrontés à de sérieuses difficultés jusqu'à une date avancée en 2021. Les collectes en 2021 resteront en dessous de celles de 2019 en raison de l'impact durable de la pandémie sur les utilisateurs et du fait que de nombreux paiements pour l'année 2020 ont été effectués avant le début de la crise. Les OGC ont réagi en proposant de nombreuses mesures de soutien, notamment des subventions, des prêts, des avances sur répartition, des actions de lobbying et de nouveaux modèles d'autorisations. Toutefois, il faudra des programmes massifs de soutien gouvernemental à l'échelle mondiale pour aider les créateurs, et l'activité économique qu'ils génèrent, à se remettre de la crise de la COVID-19.

En 2021, l'économie devrait se redresser très lentement, avec la menace d'une récession mondiale majeure qui pourrait prendre des mois voire des années pour se résorber. De nombreuses entreprises utilisant des œuvres créatives ne rouvriront pas ou auront du mal à payer, ce qui entraînera une augmentation des dettes irrécouvrables et aura un impact certain sur les recettes. Dans le monde entier, les OGC verront leurs collectes diminuer de plusieurs centaines de millions d'euros.

La diminution des recettes à long terme pour les ayants-droit entraînera une perte de revenus importante et un appauvrissement potentiel des créateurs dans le monde entier.



Il faudra des programmes massifs de soutien gouvernemental à l'échelle mondiale pour aider les créateurs, et l'activité économique qu'ils génèrent, à se remettre de la crise de la COVID-19



RÉPONSE DES SOCIÉTÉS À LA COVID-19 : ÉTUDES DE CAS



© Bernard Gueit

Australie et Nouvelle-Zélande : une reconnaissance de la valeur économique des créateurs

Dès les premières mesures des pouvoirs publics australiens et néo-zélandais contre le virus, APRA AMCOS s'est efforcée de réagir rapidement afin d'atténuer l'impact sur ses membres et utilisateurs.

La société a opté pour une approche pragmatique à l'égard des titulaires de licences, les informant immédiatement qu'elle adapterait les sommes dues pendant le confinement. Quand les restrictions se sont assouplies, elle a accordé un délai avant la reprise des paiements. Elle avait déjà fait de même quelques semaines plus tôt,

quand de nombreuses entreprises avaient souffert des feux de forêt.

APRA AMCOS a avancé de six mois ses répartitions annuelles pour les concerts live et s'est efforcée d'optimiser ses recettes, notamment en réduisant son personnel, pour éviter une hausse du poids des frais de gestion. Elle a en outre étendu l'obligation d'information relative aux exécutions live à des plateformes comme Facebook, Instagram et YouTube.

Après que le gouvernement néo-zélandais a promis une enveloppe de 175 millions de dollars néo-zélandais pour relancer le secteur de la création en mai, APRA AMCOS a mené campagne pour obtenir un geste du gouvernement australien. Elle a également recueilli la signature de plus de 1 000 artistes, travailleurs et entreprises du secteur musical dans une lettre ouverte au gouvernement fédéral, qui a annoncé en juin une enveloppe de 250 millions de dollars australiens pour les arts et le divertissement.

Les autorités reconnaissent ainsi l'importance économique des industries créatives. En Nouvelle-Zélande, le secteur de la création contribue à hauteur de 11 milliards de dollars néo-zélandais par an au PIB et emploie 90 000 personnes. En Australie, selon une étude de l'Université de Tasmanie, la musique live génère 16 milliards de dollars australiens, avec des retombées économiques, sociales et culturelles, et chaque dollar investi rapporte trois dollars de bénéfices à l'ensemble de la communauté.

Tina Arena, ambassadrice d'APRA AMCOS, s'enthousiasme : **« Alors que la crise du coronavirus frappe notre secteur de plein fouet, les artistes australiens se sont montrés plus solidaires que jamais. Artistes, managers, équipes techniques, auteurs de musique, salles de spectacles, éditeurs et maisons de disques ont uni leur voix pour lancer un appel urgent aux autorités. »**



© Caroline Roka

Des « concerts corona » en Norvège

Mi-mars, quand les autorités norvégiennes ont complètement interdit tout concert ou événement en présentiel à cause de la COVID-19, les membres de TONO ont tout de suite cherché à combler ce vide en proposant des concerts en ligne.

Alors que les « concerts corona » ont fleuri pendant le confinement, la société norvégienne a rapidement mis en place un nouveau modèle de licence pour s'assurer que les auteurs et compositeurs de musique toucheraient une part des revenus de ces événements diffusés en streaming. Après avoir opté pour un tarif transitoire de 10 % des revenus générés, elle est passée au tarif standard de 12 % qui s'applique normalement en Norvège à la musique en ligne.

À la mi-juin, TONO avait recensé plus de 750 concerts en streaming, dont 400 déjà autorisés sous licence et facturés pour un revenu de plus de 100 000 euros. Si cette somme est loin de compenser les pertes liées à l'annulation des concerts et festivals physiques à cause du confinement, elle représente néanmoins une importante nouvelle source de revenus.

Cato Strøm, directeur général de TONO, affirme : **« Ces recettes sont importantes pour nos membres en cette période extrêmement difficile. Ils ont perdu leurs revenus du jour au lendemain et doivent se battre. Nous avons essayé de faciliter les répartitions tout en générant de nouvelles sources de gains. »**



Pour PRS for Music, « les actes en disent plus que les mots »

Après une année 2019 record, PRS for Music s'est efforcée de protéger ses membres par son soutien financier, des innovations en matière de licences et d'autres mesures. « **Nous faisons tout ce que nous pouvons pour maximiser les rentrées d'argent et minimiser les risques sur les sommes à répartir à nos membres pendant cette période très perturbée** », souligne sa directrice générale, Andrea C. Martin.

La société britannique a réagi promptement après le début des restrictions et créé un fonds d'aide d'urgence permettant aux membres en difficulté d'obtenir jusqu'à 1 000 livres sterling.

Plus de 2 millions de livres ont été distribuées à plus de 4 500 demandeurs.

Autre bonne nouvelle, la société a réparti plus de 368 millions de livres au premier semestre 2020, soit 13 % de plus qu'en 2019 qui était une année record. Elle a donné la priorité au traitement des revenus des représentations live et accéléré le traitement des données sur les revenus du numérique pour réduire le plus possible le délai de paiement des droits.

Avec sa société sœur PPL, PRS s'est assurée que les titulaires de licences d'exécution publique soient exemptés de payer des droits sur la musique alors qu'ils étaient fermés à cause de la pandémie, tout en veillant à ce que les versements des autres titulaires de licence continuent à rentrer.

PRS a joué un rôle clé dans les appels aux pouvoirs publics, qui ont permis de débloquer une enveloppe sans précédent de 1,57 milliard de livres (1,73 Mds EUR) pour le secteur culturel britannique.

« **Nous devons soutenir la communauté des auteurs et compositeurs pendant ces difficultés inédites car, sans eux, l'industrie musicale n'a pas d'avenir** », rappelle A. C. Martin. « **La pandémie a encore accéléré la transition numérique ; nous devons comprendre ses opportunités et nous assurer que les créateurs de musique trouvent leur compte dans ce nouveau paysage musical.** »



Soutenir les artistes visuels « en cette période sombre »

Face à la chute des revenus des artistes visuels en 2020, les sociétés leur apportent un soutien financier et sollicitent l'aide des pouvoirs publics.

Aux États-Unis, l'**Artists Rights Society (ARS)** a demandé à l'État fédéral une aide financière de 20 000 dollars pour chaque artiste visuel travaillant aux États-Unis. Cet appel, relayé par une pétition en ligne, a recueilli plus de 3 000 signatures. « Une nette majorité d'Américains souhaitent soutenir leurs artistes en cette période sombre. Malheureusement, ce soutien n'a pas encore été suivi par le Congrès », déplore la pétition.

En France, la société d'arts visuels **ADAGP** a continué à répartir les droits dus et informé ses membres sur les aides possibles. En partenariat avec la SGDL, elle a contribué à hauteur d'environ 750 000 euros à un fonds d'urgence pour le Centre national des arts plastiques (Cnap) et le Centre national du livre (CNL). L'**ADAGP** a réclamé un système de soutien aux artistes, une meilleure protection de leurs œuvres exposées et un renforcement de leur pouvoir de négociation avec les grands fournisseurs de services numériques.

En Australie, la **Copyright Agency** a créé un fonds d'urgence COVID-19 de 500 000 dollars australiens pour soutenir ses membres. Elle a en outre avancé la répartition de 1,8 million de dollars de subventions de son fonds culturel prévues pour 2021 et poursuivi le versement des droits collectés avec le paiement de 114 millions de dollars à la fin de l'exercice 2019/2020. Sur les 500 000 dollars du fonds d'urgence, 35 000 ont été alloués à la publication dans la presse de photos et d'autres supports visuels documentant la crise, ainsi qu'à leur exposition dans une des plus importantes galeries d'art. La **Copyright Agency** a également collaboré avec des galeries et d'autres partenaires pour encourager les utilisations en ligne et garantir des conditions de paiement flexibles.

©Eduardo Bravin



Anitta à la tête des appels aux autorités brésiliennes

Pendant la crise, la star de la musique brésilienne Anitta n'a pas hésité à utiliser sa notoriété et son influence pour attirer l'attention sur les grandes difficultés financières de nombreux créateurs en cette période d'épidémie.

En mai, l'auteure-interprète s'est exprimée lors du débat ResiliArt organisé par l'UNESCO et la CISAC. Comme d'autres, elle a appelé les décideurs politiques à mettre les créateurs au centre de leurs stratégies de relance.

« Beaucoup s'imaginent que tous les artistes et compositeurs sont riches. Ils ne réalisent pas qu'en fait, une grande partie des acteurs de la musique débutent ou travaillent en coulisse. Il est du devoir des responsables publics de réfléchir au moyen d'encourager les créateurs à continuer à faire ce qu'ils font : offrir des alternatives aux gens sans devoir s'inquiéter de leur survie », a-t-elle déclaré.

UBC, ABRAMUS et d'autres sociétés brésiliennes ont aussi activement fait pression sur les pouvoirs publics. En avril, elles ont écrit une lettre conjointe au secrétaire de la Culture pour réclamer un soutien économique pour les créateurs de musique.

Ensemble, UBC et Spotify ont lancé un fonds baptisé Juntos Pela Música (Ensemble pour la musique) auquel chacun a contribué à hauteur de 500 000 réals brésiliens (84 000 EUR). En juin, il avait recueilli 1,6 million de réals (268 000 EUR) et aidé 1 000 créateurs.

Par ailleurs, les sociétés brésiliennes ont avancé certaines répartitions et établi un nouveau tarif de licence avec l'Union des éditeurs de musique (UBEM) pour une série de concerts d'artistes brésiliens très populaires diffusés en live sur YouTube.

©Jorge Alvarito



Espagne : selon une enquête de DAMA, les revenus des créateurs audiovisuels sont amputés de moitié

Quand la crise a éclaté, la société audiovisuelle espagnole DAMA a publié une enquête instantanée évaluant l'impact dévastateur de la COVID-19 sur les revenus des créateurs. Ses résultats ont contribué à libérer une enveloppe de plus de 500 000 euros d'aides, pour la plupart non remboursables.

Selon l'enquête, 51,3 % des scénaristes et réalisateurs sont indépendants. 62 % des auteurs ont été affectés par l'état d'urgence déclaré en Espagne. De plus, les auteurs ont dit s'attendre à une chute de 52 % de leurs revenus suite à l'arrêt des activités culturelles.

L'enquête a aidé la société à cibler les mesures de soutien à ses membres. Elle a notamment proposé un complément de revenu mensuel et une aide supplémentaire pour les familles de trois enfants ou plus. Elle a en outre versé jusqu'à 80 % des droits sous forme de paiements anticipés.

Les collectes liées à la copie privée et au streaming sur les plateformes de VOD ont été essentielles pour surmonter la crise. DAMA a mené campagne auprès du gouvernement espagnol et de l'UE pour que ces services restent tenus d'honorer leurs versements au profit des créateurs.

Alors que de nombreux créateurs ont été exclus des aides officielles, la société a réclamé d'urgence l'entrée en vigueur du statut d'artiste en Espagne afin d'améliorer la situation fiscale, les conditions de travail et la sécurité sociale des créateurs.

Borja Cobeaga, Président de DAMA, affirme : **« La crise a frappé les créateurs de plein fouet et nous avons tout fait pour réagir rapidement. Conformément à son rôle, DAMA a soutenu les auteurs en cette période critique, avec différentes mesures de soutien spécifiques visant à atténuer l'impact de la COVID-19 ».**



Mario Mitrotti
Président de DASC



Alexandra Cardona
PDG de REDES

Les nouvelles sociétés CISAC surmontent la tempête en Colombie

En 2018/2019, deux des plus jeunes sociétés membres de la CISAC, les sociétés colombiennes DASC et REDES, ont fêté leurs premières répartitions aux créateurs audiovisuels. Un peu plus d'un an plus tard, la COVID-19 a chamboulé la planète et les deux sociétés sont aux côtés de leurs membres scénaristes et réalisateurs pour les aider à surmonter l'impact de la crise.

DASC et REDES ont vu le jour suite à l'adoption en 2017 de la loi Pepe Sánchez, qui reconnaît un droit inaliénable à rémunération aux créateurs audiovisuels.

En octobre 2019, les deux sociétés ont signé des accords avec les réseaux de télévision Canal RCN et Caracol Televisión. Les droits collectés auprès de ces utilisateurs se sont avérés des sources de revenus essentielles pour les créateurs pendant la crise.

Ces revenus, ainsi que les accords de représentation signés avec les sociétés DAC en Argentine et SADC en France, ont permis à DASC de soutenir ses 186 membres. Avec l'aide de la FESAAL, la fédération régionale des sociétés d'auteurs audiovisuels, la société a poursuivi ses répartitions et accordé des subventions à ses membres. **« Notre plus grand défi est de continuer à développer nos activités malgré la crise »**, admet son Président Mario Mitrotti.

Grâce à ses accords avec les utilisateurs, REDES peut répartir des droits à ses 250 membres et à ses sociétés sœurs. La société a créé deux subventions et un programme d'aide sociale qui couvre le chômage, les soins de santé et les études. Avec sa campagne de sensibilisation sur les médias sociaux sous le #PagarPaga, elle a également informé le grand public sur le paiement des droits.

Les sociétés font bien plus que collecter les droits, rappelle Alexandra Cardona, Présidente DG de la société : **« Elles s'engagent à garantir le bien-être des créateurs »**.



Un soutien gouvernemental rapide fourni au Maroc

Le secteur créatif marocain a été durement touché par la pandémie de COVID-19. Sa réponse au niveau national a été soutenue au niveau international par l'initiative « ResiliArt », organisée par l'UNESCO en partenariat avec la CISAC.

Le Maroc est le leader dans la collecte de la rémunération pour copie privée en Afrique. Lorsque ces flux de revenus et d'autres ont chuté, la société membre de la CISAC, le

Bureau Marocain du Droit d'Auteur (BMDA), en collaboration avec le ministère de tutelle, a réagi rapidement en versant des droits collectés anticipés en mars, avril et juin.

Le Comité Africain de la CISAC (représentant les sociétés de 32 pays) a également adressé une lettre au ministre marocain de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othman El Ferdaous, recommandant des mesures pour soutenir les actions d'urgence des OGC. Cette lettre a porté ses fruits, le ministre de la Culture a lancé un programme exceptionnel comprenant 3,65 millions de dollars (35,4 Mio MAD) pour financer le paiement de toutes les répartitions restantes prévues pour l'année 2020, pour les répertoires lyriques, dramatiques et littéraires. Les répartitions ont été gérées par le BMDA, conformément aux recommandations de la CISAC et du programme ResiliArt de l'UNESCO. Le BMDA s'engage dans la réforme de la loi marocaine sur le droit d'auteur afin de renforcer et de protéger les droits existants et d'intégrer de nouveaux droits.

Malgré le maintien de l'état d'urgence sanitaire, le BMDA, en collaboration étroite avec les experts de l'OMPI, a pu procéder, pour la première fois, à la répartition des droits connexes moyennant le système WIPO Connect lors de la première semaine du mois d'août.

« Le BMDA a multiplié ses efforts pour que l'auteur puisse recevoir ses droits et subvenir à ces besoins », déclare la directrice du BMDA par intérim, Dalal Mhamdi Alaoui. **« Le BMDA remercie le gouvernement marocain, en particulier le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports qui a été présent pour le BMDA et pour l'auteur marocain. »**



Pour la Sacem, la solidarité est une priorité

Quand la France est entrée en confinement en mars 2020, la société française Sacem a pris des mesures immédiates pour garantir la continuité de ses opérations et de ses services aux membres. À commencer par la répartition des droits malgré la fermeture de ses bureaux. Depuis, la direction et le conseil d'administration ont multiplié les interventions pour aider les membres et alerté les autorités françaises et européennes pour s'assurer que les programmes de soutien n'oublient pas les créateurs et le secteur culturel dans son ensemble.

La Sacem a dégagé 43 millions d'euros pour parer aux situations d'urgence sous forme d'aides directes (6 Mio EUR), d'avances exceptionnelles pour garantir les revenus à long terme de ses membres (36 Mio EUR) et d'un renforcement du programme d'aide aux éditeurs de musique (1 Mio EUR). Suite à l'annulation des concerts et à la fermeture des lieux publics qui diffusent de la musique, la Sacem a décidé d'instaurer une rémunération exceptionnelle des ayants droit pour les livestreams ou concerts en ligne.

« Comme beaucoup d'autres, nos membres ont souffert d'une perte de revenus pendant le confinement » déplore Jean-Noël Tronc, Directeur général-Gérant de la Sacem, **« mais la chute des collectes se fera surtout sentir en 2021. Nous estimons qu'elle se montera à 250 millions d'euros pour l'année 2020, soit 23 % de moins que le montant initialement prévu. »**

Pour faire face à cette situation dramatique, la Sacem a adopté un plan de réduction de ses frais de fonctionnement. Par ailleurs, la Sacem a pris des mesures spécifiques pour aider les utilisateurs de musique à surmonter la crise, notamment en suspendant tous ses contrats de licence avec les bars, clubs et autres lieux sonorisés, ainsi que les paiements qui en découlent.

« La solidarité est au cœur des valeurs de la Sacem », rappelle le Président du Conseil d'administration Bruno Lion. Un engagement qui prend tout son sens en cette période critique.



ASCAP se bat pour un plan de soutien à ses membres

Fin janvier, face à l'évolution de l'épidémie dans les autres pays et pour anticiper son impact aux États-Unis, ASCAP a commencé à tester ses capacités de télétravail et à coordonner un plan de reprise d'activité avec son réseau de représentants à travers le monde pour assurer un transfert planifié vers un fonctionnement à distance avant le confinement national et dans les territoires clés à l'étranger. La migration vers le « cloud » et les améliorations technologiques massives de ces dernières années ont facilité la transition et garanti la stabilité des activités d'octroi de licences et de répartition des droits.

Pour épauler les créateurs dans le besoin, ASCAP a immédiatement mis en place un vaste plan de soutien aux membres via son site *Music Unites Us*, qui propose des informations essentielles pour les aider à faire face à la crise du coronavirus. La société a aussi contribué au fonds spécial pour les créateurs de musique dans le cadre du *MusiCares COVID-19 Relief Fund*. Avec les autres acteurs de l'industrie musicale, ASCAP a défendu activement la loi CARES (*Coronavirus Aid, Relief and Economic Security*) et le programme de prêt COVID-19 pour les petites entreprises. Elle a également enjoint le Congrès d'étendre les allocations de crise aux indépendants comme les auteurs et compositeurs de musique.

Pour répondre aux questions sociétales, ASCAP a lancé son plan d'action *Fight For Change* pour l'équité raciale, la justice sociale et les réformes politiques. Elle a notamment fait des dons à diverses organisations pour la justice raciale et mené campagne pour que la législation des différents États comme de l'État fédéral garantisse la responsabilité et la transparence des services de maintien de l'ordre.

Dans un message aux membres, la Directrice Générale d'ASCAP Elizabeth Matthews souligne :

« Nous concentrons tous nos efforts pour surmonter l'épidémie de COVID-19 et la récession économique dans l'intérêt de nos membres, quelle que soit la durée de cette situation. Nos membres valent la peine que nous nous battions pour eux. Au nom de tout le personnel d'ASCAP, nous nous engageons à tout faire pour vous aider. »

HAUTS ET BAS DU SECTEUR TV ET VIDÉO EN 2020/2021

Par David Sidebottom, Principal Analyst, Entertainment, Futuresource



Le secteur de la télévision et de la vidéo a commencé l'année 2020 avec de bonnes raisons d'espérer que la dynamique de la révolution numérique de 2019 reste sur sa lancée, avec de nouveaux venus sur le marché et une diversification des modèles économiques qui offre plus de choix aux consommateurs.

En 2019, notamment grâce au streaming, les dépenses totales pour les divertissements vidéo ont atteint 284 milliards de dollars américains à l'échelle mondiale (+2 % par rapport à 2018) malgré la situation critique de la télédiffusion traditionnelle.

Puis, la pandémie et le confinement sont venus perturber tous les aspects du secteur de la télévision et de la vidéo. Les mesures de confinement de 2020 ont eu des répercussions assez diverses, avec des gagnants et des perdants parmi les différents modèles de consommation.

L'impact initial

D'abord, on a constaté un impact immédiat sur la consommation de divertissements vidéo à domicile alors que les consommateurs voyaient leur temps libre exploser. La vidéo à la demande par abonnement (SVOD), en particulier, a connu la plus forte hausse de la consommation dans les pays clés. Mais globalement, en termes de recettes, le streaming vidéo a connu des succès et des revers : le streaming payant a connu un essor massif tandis que les recettes globales du streaming financé par la publicité ont diminué.

La location et l'achat de contenus numériques ont atteint des records, notamment grâce aux sorties anticipées, mais les ventes de DVD et de Blu-ray ont chuté avec la fermeture des magasins.

Pour les **télédiffuseurs**, cette période était tout à fait inédite. Ils ont enregistré des chiffres d'audience impressionnants, avec une hausse allant jusqu'à 50 % dans certains pays en avril. Cependant, les recettes publicitaires ont significativement souffert et parfois diminué de pas moins de 50 %. Les dépenses générales de consommation et, en conséquence, les dépenses publicitaires se sont retrouvées quasiment au point mort. L'annulation des événements sportifs en direct a durement frappé les opérateurs de la télévision payante, avec une perte de revenus et une légère défection des abonnés.

Le **secteur du cinéma** a été le plus durement touché, la fermeture des salles entraînant une perte complète de revenus. Ces difficultés persistent au second semestre 2020 et risquent de se prolonger en 2021, car l'élan attendu des sorties différées risque d'être atténué par l'appréhension des consommateurs, la distanciation physique et l'impact retardé de l'arrêt des productions en 2020.

Retour à une « nouvelle normalité »

Les perspectives globales pour 2020 seront, elles aussi, probablement très contrastées. Le succès des services numériques, qu'ils soient gratuits, par abonnement ou transactionnels, va ralentir avec l'allègement des mesures de restriction, et l'engouement né du lancement de nouveaux services va s'estomper.

Pendant le reste de l'année 2020, les services de SVOD vont devoir s'atteler à garder leurs utilisateurs et le nombre de nouveaux abonnés devrait ralentir. Néanmoins, l'impact de l'arrivée de nouveaux acteurs comme Disney+ aux côtés des services existants devrait favoriser une hausse des dépenses des consommateurs pour la SVOD en 2020 et 2021.

On s'attend à une remontée des dépenses des consommateurs pour les divertissements vidéo, avec une croissance globale de 12 % en 2021 après un recul de 9 % en 2020

HAUTS ET BAS DU SECTEUR TV ET VIDÉO EN 2020/2021

En ce qui concerne la location et l'achat de contenus numériques, la fermeture des cinémas et le manque de nouveaux projets continuera d'affecter la disponibilité des nouvelles sorties au second semestre 2020. On peut également s'attendre à une certaine lassitude des consommateurs pour ces services. Une grande partie des évolutions positives du premier semestre 2020 ont été neutralisées par l'absence de contenus attractifs au second semestre.

Le **secteur de la télédiffusion** connaîtra aussi probablement un sort divers. Avant la pandémie, les recettes publicitaires des télédiffuseurs déclinaient légèrement d'une année sur l'autre tandis que les abonnements à la télévision payante restaient stables ou en légère baisse dans de nombreux pays. Une certaine reprise du secteur se dessine clairement à partir du second semestre 2020, avec une amélioration constante des recettes publicitaires. Grâce à la reprise du sport en direct, les niveaux d'abonnement à la télévision payante se rapprochent de leurs niveaux antérieurs pour de nombreux opérateurs. Globalement, les recettes publicitaires des télédiffuseurs et les dépenses des consommateurs pour la télévision payante devraient enregistrer un recul de respectivement 12 % et 7 % en 2020.

Après 2020

Malgré la récession mondiale annoncée, on s'attend à une remontée des dépenses des consommateurs pour les divertissements vidéo, avec une croissance globale de 12 % en 2021 après un recul de 9 % en 2020. Cependant, l'enquête de consommation « Living with Digital » publiée par Futuresource en août 2020 montre que, dans les pays clés, plus de 40 % des répondants pensent que leur situation financière va se dégrader à cause de la COVID-19. Avec la récession mondiale provoquée par l'épidémie, il faut se montrer très prudent quant aux futures performances du secteur de la vidéo et de la télévision. Lors des précédentes récessions, le secteur du divertissement vidéo a plutôt bien résisté. Cependant, l'impact de la récession actuelle sur les dépenses des consommateurs pour ces contenus pourrait être majoré par la disponibilité d'offres de streaming gratuites ou bon marché et la facilité avec laquelle ils peuvent résilier ou changer d'abonnement.

La **croissance de la SVOD** va ralentir en 2021, car nombre de consommateurs se sont déjà abonnés en 2020 et savent de mieux en mieux gérer cette multitude de services par abonnement. Les consommateurs réguliers de SVOD seront en demande de nouveaux contenus et d'une meilleure expérience utilisateurs mais une forte croissance reste probable dans les marchés moins développés. Futuresource a revu à la hausse ses prévisions à long terme pour le secteur de la SVOD suite à la pandémie.

Les dépenses des consommateurs pour la **télévision payante** retrouveront leurs niveaux antérieurs en 2021. Cependant, la COVID-19 a mis en lumière les défis actuels du secteur : la concurrence avec les offres en ligne et la tentation de se détourner des offres plus chères sont élevées.

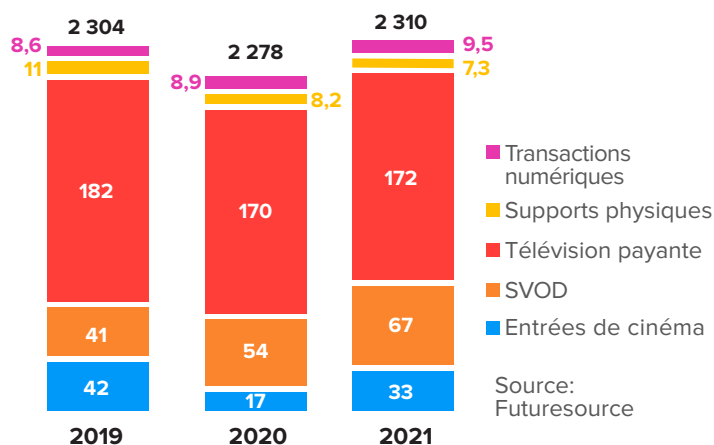
L'incertitude subsiste

Dans l'ensemble, la pandémie a accéléré la transition vers le numérique, renforcé la diversité du secteur et aidé de nombreux services à élargir leur public cible habituel. Désormais, toute la difficulté pour les services de vidéo en ligne sera de tenir dans la durée.

Dans l'offre globale de contenus en ligne, les services émergents de VOD financés par la publicité (AVOD) et les services de VOD gratuits des télédiffuseurs (BVOD) continueront de gagner en importance et viendront compléter les autres contenus OTT tout en participant à l'érosion de la télévision traditionnelle.

Difficile de prévoir ce qui va se passer en 2021 : on observe déjà de nouvelles vagues de l'épidémie dans certains pays. Beaucoup miseront donc sur la prudence et la seule certitude sera l'incertitude.

Dépenses mondiales en divertissements vidéo (en milliards USD)



RÉPERTOIRE MUSICAL

8,96 Mds €
+8,4 %

De bons résultats en 2019 avant une chute prononcée en 2020

En 2019, les collectes mondiales liées au répertoire musical ont augmenté de 8,4 % pour frôler les 9 milliards d'euros. Elles affichent une hausse de 24,7 % sur ces cinq dernières années – une tendance qui va s'inverser inévitablement en 2020 à cause de la COVID-19.

La catégorie TV et radio reste la première source de revenus en 2019. Malgré les pressions des radiodiffuseurs, elle a bien résisté et affiche une hausse de 4,5 %, aidée en partie par les fluctuations des taux de change dans les grands pays hors zone euro. En Norvège, la Cour suprême a donné gain de cause à la société TONO qui réclamait 9 millions d'euros à RikstV. Les chiffres de l'Italie sont gonflés par un arriéré de plus de 15 millions d'euros de droits de télédiffusion dus par un opérateur du satellite.

Les revenus direct (live) et ambiance ont profité du dynamisme de la scène musicale live, en particulier des festivals et grands concerts. L'augmentation du nombre d'utilisateurs sous accords de licence a contribué à la hausse des droits d'exécution publique dans certains pays. Aux États-Unis, quelque 16 500 nouvelles entreprises ont ainsi rejoint la liste des titulaires de licences de BMI. Au Royaume-Uni, « TheMusicLicence », nouvelle joint venture entre PRS et PPL créée pour collecter les droits d'exécution et les droits voisins, est désormais pleinement opérationnelle. Elle a déjà généré plus de 36 millions d'euros additionnels.

La copie privée reste une source de revenus modeste mais importante, avec un beau potentiel de croissance. À l'heure actuelle, 74 pays seulement reconnaissent la copie privée dans leur législation. En 2019, seuls 31 d'entre eux ont généré des revenus pour ce type d'utilisation.

Top 10 des pays contributeurs*

ÉTATS-UNIS	ITALIE
FRANCE	CANADA
JAPON	AUSTRALASIE
ALLEMAGNE	PAYS-BAS
ROYAUME-UNI	BRÉSIL

*Valeurs détaillées pages 35-40

L'Europe collecte 50,4 % des droits musicaux (milliards EUR)

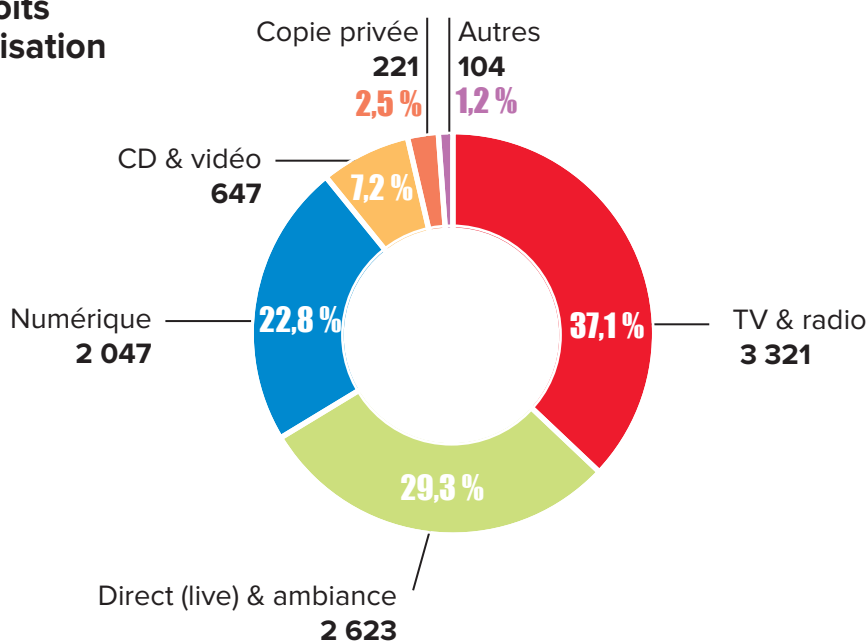
Répertoire	Droits collectés	Part
EUROPE	4,52	50,4 %
CANADA-ÉTATS-UNIS	2,45	27,4 %
ASIE-PACIFIQUE	1,47	16,4 %
AMÉRIQUE LATINE	0,45	5,0 %
AFRIQUE	0,07	0,8 %

Les abonnements soutiennent la croissance du numérique

Les revenus générés par la musique en ligne ont augmenté de 27,2 % en 2019 et ont fortement progressé en cinq ans, en partie grâce au succès des services de musique par abonnement et à la signature de nouveaux accords dans de nombreux pays. Selon une étude de Counterpoint Research, le secteur de la musique par abonnement a connu une croissance de 32 %. Les accords de licence nouvellement signés ou renouvelés par les sociétés avec YouTube, Facebook, TikTok, Amazon, Twitch et d'autres ont contribué à la croissance des revenus du numérique. Cependant, ces revenus restent disproportionnellement faibles et ne représentent que 22,5 % des collectes totales.

Grâce aux efforts d'octroi de licences des sociétés, le secteur numérique a généré plus d'un tiers des revenus dans une vingtaine de pays en 2019. En Chine, cette part s'élève à 58 %.

Part des collectes de droits musicaux par type d'utilisation (millions EUR)



Les champions de la musique en ligne

Pays où la part du numérique est la plus élevée parmi les 20 premiers contributeurs.

MEXIQUE	54,0 %
SUÈDE	43,6 %
CORÉE DU SUD	41,8 %
AUSTRALASIE	41,3 %
CANADA	37,2 %

Source des collectes de droits musicaux (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	3 321	+4,5 %
Direct (live) & ambiance	2 623	+5,6 %
Numérique	2 047	+27,2 %
CD & vidéo	647	-1,1 %
Copie privée	221	-11,0 %
Synchronisation	30	+15,1 %
Location/prêt public	15	-9,3 %
Publication	6,4	-0,7 %
Autres	52	+20,2 %

RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL

597 Mio € +6,5 %

Les lacunes des législations limitent les revenus du numérique

Les droits collectés pour les créateurs audiovisuels (scénaristes et réalisateurs) ont augmenté de 6,5 % en 2019. Les télé- et radiodiffuseurs sont de loin les principaux utilisateurs et génèrent 67,8 % des collectes mondiales liées à ce répertoire. Ces secteurs ont été fortement affectés par la pandémie et les collectes subiront un net recul en 2020.

Vu les insuffisances du cadre juridique de nombreux pays, les revenus liés aux exploitations numériques augmentent mais restent très faibles (3,7 %). En 2020, les créateurs audiovisuels sont ainsi sérieusement désavantagés face à la crise de la COVID-19, qui rend les créateurs de plus en plus dépendants des revenus du numérique et des opportunités de monétisation offertes par des services comme Amazon, Netflix, YouTube et Apple TV.

Les droits générés par la catégorie direct (live) et ambiance ont augmenté de 38,0 %. Près de la moitié de cette hausse vient d'Espagne, où DAMA, la société locale, attire de plus en plus de membres. Les revenus de la copie privée ont augmenté de 48,2 %, en partie grâce à un important arriéré en Suisse.

Top 10 des pays contributeurs*

FRANCE	ESPAGNE
SUISSE	FÉD. DE RUSSIE
ITALIE	ALLEMAGNE
ARGENTINE	FINLANDE
POLOGNE	PAYS-BAS

*Valeurs détaillées pages 35-40

Droits audiovisuels collectés par région (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Part
EUROPE	558	93,6 %
AMÉRIQUE LATINE	37	6,1 %
AFRIQUE	1,7	0,3 %
ASIE-PACIFIQUE	0,04	0,01 %
CANADA-ÉTATS-UNIS	0,03	0,01 %

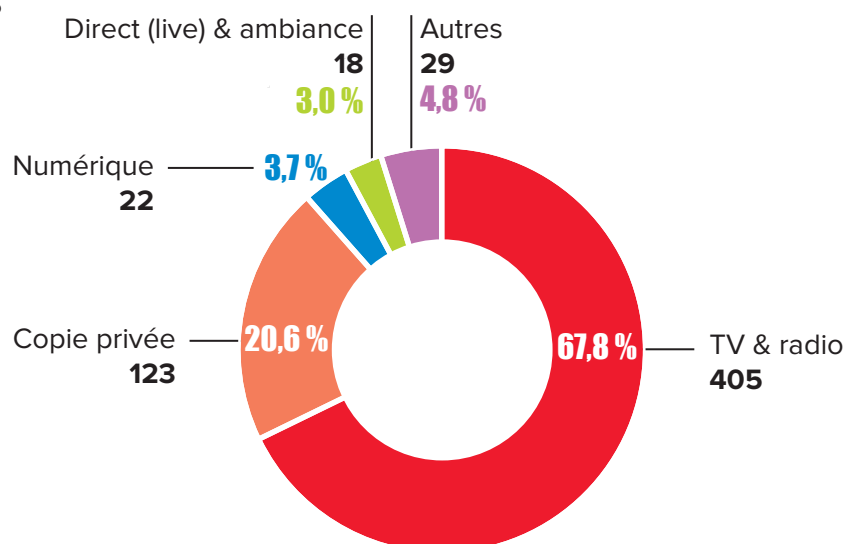
Des avancées en Amérique latine et en Europe

Seuls les territoires qui reconnaissent un droit inaliénable et équitable à rémunération génèrent des revenus. Une législation appropriée est donc déterminante pour que les sociétés puissent garantir des revenus réguliers aux créateurs. C'est actuellement le cas dans un nombre limité de pays mais des avancées ont été obtenues en 2019. En Colombie, au terme d'une bataille juridique, les tribunaux ont validé la loi Pepe Sánchez et des droits audiovisuels ont pu être collectés pour la première fois. Et l'Uruguay est devenu le troisième pays d'Amérique latine à consacrer dans la loi le droit à rémunération des créateurs audiovisuels.

En Europe, après des années de campagne, la directive européenne sur le droit d'auteur a été adoptée en avril 2019. Elle pose le principe essentiel du droit à une rémunération proportionnelle des créateurs audiovisuels et envoie ainsi un signal fort. Les sociétés ont urgemment besoin de sa mise en application par les États membres de l'UE.

Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le succès de la campagne audiovisuelle en Colombie a permis à REDES et DASC (les deux plus récentes sociétés membres de la CISAC) de commencer les collectes, qui ont contribué pour plus de 630 000 euros au total régional. L'Uruguay, qui dispose lui aussi désormais d'un droit à rémunération, a vu ses collectes nationales augmenter de 31,9 %.

Part des droits audiovisuels par type d'utilisation (millions EUR)



Source des collectes de droits audiovisuels (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	405	-3,3 %
Copie privée	123	+48,2 %
Numérique	22	+69,0 %
Direct (live) & ambiance	18	+38,0 %
Utilisations pédagogiques	5,2	-2,4 %
Reproduction mécanique	1,4	-37,7 %
Location/prêt public	1,2	-16,1 %
Reprographie	0,2	+24,4 %
Autres	21	-11,2 %

RÉPERTOIRE ARTS VISUELS

165 Mio € -1,9 %

Croissance du droit de suite en 2019 qui n'échappera pas à un déclin marqué en 2020

Les collectes liées aux arts visuels ont atteint 165 millions d'euros en 2019, soit un peu moins que l'année précédente. Les revenus du droit de suite ont augmenté de 7,4 % et deviennent pour la première fois la principale source de collectes pour ce répertoire. Cependant, cette source de revenus connaîtra probablement de lourdes pertes en 2020 suite au net ralentissement des activités lié à la crise de la COVID-19.

Le droit de suite permet aux artistes de toucher un pourcentage du prix de revente de leurs œuvres par les salles de vente et les galeries. En 2019, ce droit a généré 28,2 % des collectes mondiales des sociétés membres de la CISAC pour les arts visuels. Les deux premiers pays contributeurs du droit de suite – la France et le Royaume-Uni – sont les principaux moteurs de cette croissance. Des initiatives telles que la campagne #FairShareforArtists de la société britannique DACS ont aidé à stimuler les collectes. À plus long terme, les collectes liées au droit de suite continueront d'augmenter à mesure qu'il sera appliqué plus largement dans le monde – un objectif que la CISAC défend ardemment auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le droit de suite est actuellement reconnu par plus de 80 pays.

Les collectes totales liées aux arts visuels ont baissé de 1,9 % en 2019 sous l'effet d'une chute de 13,8 % des droits de reprographie sans laquelle elles auraient augmenté de 3,0 %. La valeur du marché mondial de l'art a reculé de 5,0 % sur l'année selon une étude d'UBS et Art Basel.

Top 10 des pays contributeurs*

FRANCE	PAYS-BAS
ALLEMAGNE	DANEMARK
ROYAUME-UNI	ÉTATS-UNIS
SUÈDE	ESPAGNE
ITALIE	BELGIQUE

*Valeurs détaillées pages 35-40

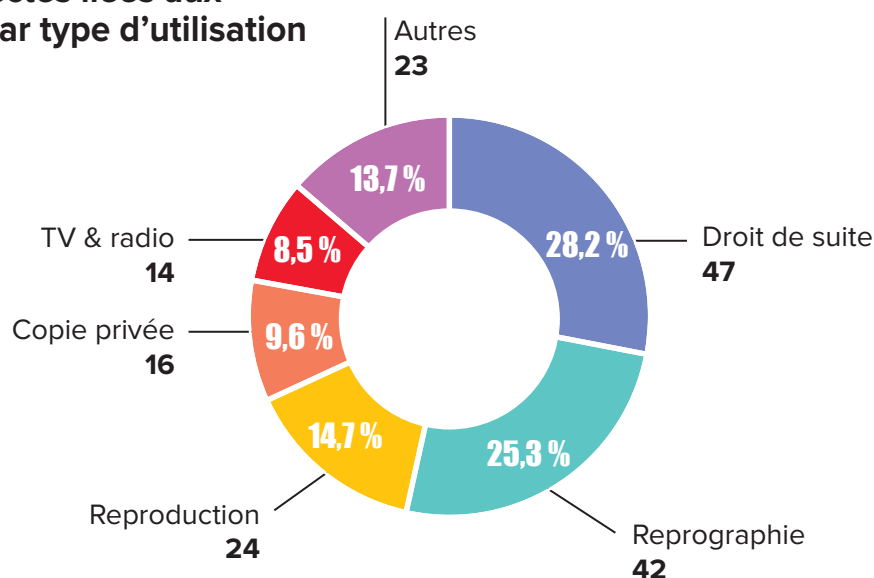
Collectes liées aux arts visuels par région (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Part
EUROPE	153	92,4 %
CANADA-ÉTATS-UNIS	7,2	4,4 %
ASIE-PACIFIQUE	4,9	2,9 %
AMÉRIQUE LATINE	0,4	0,2 %
AFRIQUE	0,08	0,05 %

Désavantagés par leur position de faiblesse dans les négociations avec les plateformes numériques, les artistes visuels sont largement sous-rémunérés pour les exploitations en ligne. En 2020, cette situation les rend particulièrement vulnérables à l'impact de la crise de la COVID-19. Malgré une hausse de 24,6 % en 2019, les droits générés par l'utilisation des œuvres visuelles sur les plateformes numériques ne représentent que 3,4 % des collectes de ce répertoire. Les sociétés s'efforcent d'améliorer les tarifs et se battent pour renforcer les droits par des textes de loi comme la directive européenne sur le droit d'auteur. Elles améliorent aussi le suivi des œuvres grâce à l'Automated Image Recognition (AIR), un outil qui implique la CISAC, l'ADAGP et d'autres sociétés. Quatre nouvelles sociétés d'arts visuels ont rejoint le programme AIR en 2019.

La rémunération pour copie privée génère près de 10 % des droits collectés pour les artistes visuels. Cette source de revenus a progressé de 4,9 % en 2019, notamment grâce au paiement d'un important arriéré en Belgique. La rémunération pour copie privée dépend de la législation et de sa bonne application par les États. Leur amélioration reste donc une priorité des efforts de lobbying de nombreuses sociétés d'arts visuels.

Part des collectes liées aux arts visuels par type d'utilisation (millions EUR)



Source des collectes liées aux arts visuels (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
Droit de suite	47	+7,4 %
Reprographie	42	-13,8 %
Reproduction	24	+2,3 %
Copie privée	16	+4,9 %
TV & radio	14	-4,9 %
Direct (live) & ambiance	5,8	-3,0 %
Utilisations pédagogiques	5,8	-11,5 %
Numérique	5,6	+26,4 %
Location/prêt public	4,4	+3,7 %
Autres	1,0	-43,1 %

RÉPERTOIRE DRAMATIQUE

175 Mio € +0,03 %

Stables en 2019, les collectes liées au répertoire dramatique connaîtront un net recul en 2020

Les droits collectés pour l'utilisation des œuvres dramatiques ont augmenté légèrement pour atteindre 175 millions d'euros en 2019 mais vont littéralement s'effondrer en 2020 à cause de la distanciation sociale et de la fermeture des salles imposées par la crise de la COVID-19. Le théâtre vivant représente 85,8 % des collectes de ce répertoire avec une hausse de 1,0 % en 2019.

Les trois principaux pays contributeurs restent l'Italie, la France et la Russie, qui génèrent respectivement 35 %, 34 % et 10 % des collectes totales de 2019. L'écart entre les deux premiers du classement s'est beaucoup resserré en 2019 grâce à l'intense fréquentation des théâtres en France au premier semestre.

L'Argentine est aussi un important contributeur pour ce répertoire. En 2019, ses revenus ont augmenté de 12,2 % en monnaie locale mais reculé en euros à cause des taux de change.

La catégorie TV et radio représente 11,0 % des collectes du répertoire, soit une chute de 8,8 % par rapport à l'année précédente. C'est en grande partie un retour à la normale après le paiement d'un arriéré par un opérateur du satellite en Italie en 2018. Les revenus de la copie privée ont progressé de 8,0 %. Le succès de négociations en Suisse a permis à la société locale d'enregistrer une hausse de 30,6 % des collectes liées à cette source de revenus.

Top 5 des pays contributeurs*

ITALIE
FRANCE
FÉD. DE RUSSIE
SUISSE
ARGENTINE

*Valeurs détaillées pages 35-40

Source des collectes liées au répertoire dramatique (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
Direct (live) & ambiance	150	+1,0 %
TV & radio	19	-8,8 %
Copie privée	3,5	+8,0 %
Location/prêt public	1,1	+33,5 %
Numérique	0,1	-21,3 %
Reproduction mécanique	0,1	-8,9 %
Autres	0,8	-10,1 %

RÉPERTOIRE LITTÉRAIRE

197 Mio € -0,9 %

La reprographie est la première source de revenus des auteurs

Les collectes liées au répertoire littéraire sont en léger déclin en 2019, avec une baisse de 0,9 % pour atteindre 197 millions d'euros. Ce secteur a connu une hausse de 7,3 % ces cinq dernières années. La première source de revenus des créateurs littéraires est la reprographie, qui représente 80,6 % des collectes totales avec une baisse de 0,9 million d'euros en 2019.

Dans le monde, l'Australie reste le premier pays contributeur avec 44,7 % des collectes, suivie par le Royaume-Uni (14,9 %), la Finlande (9,7 %) et la Suisse (8,2 %). La moitié des pays ont vu leurs collectes augmenter en 2019, la Suisse, l'Autriche et la Belgique affichant les meilleurs résultats. Ensemble, ces trois pays ont contribué pour 2,9 millions d'euros au total, la Belgique générant des revenus exceptionnels grâce à la copie privée.

Avec 10,3 % des collectes totales, les droits de location et de prêt public ont été affectés par une chute des revenus de 16,5 % aux Pays-Bas. La plus forte croissance est celle des utilisations pédagogiques, qui ont augmenté de 10,9 % mais ne représentent que 1,9 % des collectes pour ce répertoire.

Le léger déclin global s'explique principalement par une chute des revenus en Australie. Le recul des droits de reprographie vient quant à lui des Pays-Bas, où les collectes reprendront avec retard en 2020 après la signature d'un nouvel accord.

Top 5 des pays contributeurs *

AUSTRALIE
ROYAUME-UNI
FINLANDE
SUISSE
AUTRICHE

*Valeurs détaillées
pages 35-40

Sources des collectes de droits littéraires (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
Reprographie	159	-0,6 %
Location/prêt public	20	-8,1 %
Copie privée	5,5	-2,8 %
Utilisations pédagogiques	3,7	+10,9 %
TV & radio	3,6	+1,9 %
Direct (live) & ambiance	1,8	-4,3 %
Reproduction mécanique	1,3	-10,4 %
Numérique	0,3	-
Autres	1,7	+41,8 %

EUROPE



46 pays



105 membres

+6,5 %
5 495 Mio €

La hausse de 6,5 % en 2019 sera suivie par de lourdes pertes en 2020

Les droits collectés pour les créateurs ont augmenté de 6,5 % en 2019 pour atteindre 5,5 milliards d'euros. Ce chiffre sera nettement moins élevé en 2020 à cause de la pandémie. Deux facteurs entrent en jeu dans les bons résultats de 2019 : la croissance du numérique et la progression constante des deux principales sources de revenus (TV et radio, direct (live) et ambiance).

Les collectes liées à la télé- et radiodiffusion ont bien résisté en 2019 malgré l'essor rapide des utilisations numériques soutenu par le streaming par abonnement et la VOD. La catégorie TV et radio reste le premier type d'utilisation en Europe avec 35,0 % des collectes. Elle a renoué avec la croissance en 2019 avec une hausse de 3,9 %, qui s'explique en partie par les victoires des sociétés dans leurs litiges avec les utilisateurs en Italie et en Norvège.

La catégorie direct (live) et ambiance a généré 34,2 % des collectes de la région, soit une hausse de 5,9 %. Néanmoins, les revenus de ce secteur ont depuis beaucoup souffert des mesures de restriction de 2020. Les données de 2019 témoignent de la bonne santé de cette source de revenus : les concerts et festivals ont contribué à générer 103 millions d'euros de plus et 38 des 45 pays qui ont communiqué leurs chiffres sont en croissance. Au Royaume-Uni, la nouvelle licence conjointe PRS/PPL a participé à la hausse de 16,7 % des droits collectés.

Les revenus du numérique affichent une forte hausse en 2019 (+29,2 %), notamment grâce à l'Allemagne, à la France et au Royaume-Uni. Cependant, ces revenus restent disproportionnellement faibles pour les créateurs et ne représentent que 16,7 % des collectes de la région en 2019.

Les droits collectés en Europe centrale et orientale s'élèvent à 468 millions d'euros en 2019 – une hausse de 7,5 % pour atteindre 8,6 % des collectes régionales. Les revenus du numérique y affichent un bond de 48,1 % mais ce secteur reste en-deçà de la moyenne régionale avec seulement 3,8 % des collectes. Les services par abonnement peinent davantage à s'implanter dans la sous-région. Elle est donc plus dépendante d'autres sources de revenus comme la télé- et radiodiffusion, le direct (live) et ambiance et la copie privée, limitées par un environnement souvent hostile au droit d'auteur.

Source des collectes régionales

(millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	4 519	+6,7 %
Audiovisuel	558	+9,6 %
Dramatique	164	+2,8 %
Arts visuels	153	-2,1 %
Littérature	101	+1,3 %

Droits collectés en Europe centrale et orientale

(millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	365	+11,2 %
Audiovisuel	72	-3,3 %
Dramatique	25	-8,3 %
Littérature	6,8	+9,0 %
Arts visuels	3,1	+12,0 %

CANADA/
ÉTATS-UNIS

+13,0 %

2 458 Mio €



Les collectes ont augmenté de 13 % en 2019 mais déclinèrent en 2020

Les collectes de la région Canada-États-Unis, la deuxième région contributrice avec 23,2 % des collectes mondiales, ont atteint le chiffre record de 2,45 milliards d'euros, soit une hausse de 13,0 % par rapport à l'année précédente. Les droits musicaux représentent 99,7 % des collectes de la région. Ces collectes ont augmenté de 39,7 % au cours des cinq dernières années, principalement grâce à la musique en ligne, mais accuseront un net déclin en 2020 à cause de la COVID-19.

En 2019, toutes les sources de revenus sont en croissance, plus particulièrement celles du numérique grâce à l'essor extraordinaire du streaming et aux nouveaux accords de licence entre les sociétés et des plateformes comme Facebook.

Ces revenus ont augmenté de 29,2 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 583 millions d'euros et triplé sur les cinq dernières années. Le numérique représente désormais 23,7 % des collectes régionales.

Les arts visuels représentent 0,4 % des collectes totales et affichent une hausse de 4,7 % sur cinq ans pour atteindre 7,2 millions d'euros en 2019. La majeure partie de ces revenus viennent de la reproduction, car l'Amérique du Nord n'applique pas encore le droit de suite.

Les collectes liées au répertoire audiovisuel sont quasi-inexistantes : elles échappent au système de gestion collective, car les guildes qui représentent les créateurs audiovisuels (Writers Guild of America et Directors Guild of America) collectent les « droits résiduels » directement auprès des studios de cinéma hollywoodiens.

La hausse des collectes survient dans un paysage en pleine évolution suite à l'entrée en vigueur du Music Modernization Act, qui prévoit la création d'une nouvelle société de gestion collective, le MLC, qui gèrera les droits mécaniques à partir du 1^{er} janvier 2021. Par ailleurs, le département de la Justice des États-Unis a engagé la révision des « consent decrees » qui régulent les activités des sociétés américaines ASCAP et BMI.

Enfin, avec l'entrée en vigueur de l'accord commercial entre les États-Unis, le Canada et le Mexique (ACEUM), la durée de protection du droit d'auteur au Canada a été prolongée de 20 ans et s'étend désormais de la vie de l'auteur à 70 ans après sa mort.

Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	2 451	+13,0 %
Arts visuels	7,2	+3,2 %
Audiovisuel	0,03	+3,0 %

ASIE-PACIFIQUE

+9,6 %
1 569 Mio €



Le numérique devient la première source de revenus des créateurs

Les collectes de la région Asie-Pacifique ont augmenté de 9,6 % en 2019. Pour la première fois, le numérique devient la première source de revenus de la région et génère 30,2 % des revenus des créateurs. Les trois principaux contributeurs du secteur numérique, le Japon, l'Australasie et la Corée du Sud, enregistrent des hausses respectives de 17,6 %, 24,1 % et 28,0 % mais cette tendance s'étend aussi aux plus petits marchés. Aux Philippines, le secteur numérique en croissance devient aussi la première source de revenus.

Le nombre d'abonnés aux services audio et vidéo monte en flèche et dope la croissance. De nouveaux accords de licence ont été signés avec un certain nombre de FSN comme Netflix, YouTube, la plateforme de partage vidéo Niconico au Japon et Tencent en Chine. Des accords similaires ont permis de multiplier les revenus du numérique par six en Inde, un marché qui profite de la réadmission de la société musicale IPRS parmi les membres de la CISAC en 2018.

Les revenus de la catégorie TV et radio affichent une hausse modérée de 2,9 %, les déclinés enregistrés en Australasie et en Corée étant plus que compensés par les collectes du Japon, notamment auprès du service par abonnement du radiodiffuseur public NHK. En Inde, cette catégorie de revenus affiche une forte croissance après l'aboutissement des négociations avec les télé- et radiodiffuseurs. Un arriéré conséquent explique en outre la hausse de 53,0 % des revenus TV et radio en Chine.

La catégorie direct (live) et ambiance connaît une hausse de 7,4 % pour atteindre 23 millions d'euros en 2019 mais ces revenus vont s'effondrer dans l'ensemble de la région en 2020. Le Japon a généré plus de la moitié des collectes régionales pour cette catégorie grâce à l'augmentation du nombre de grands concerts en 2019.

Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	1 471	+10,6 %
Littérature	92	-3,6 %
Arts visuels	4,9	-4,6 %
Dramatique	0,2	-39,8 %
Audiovisuel	0,04	+179 %

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

495 Mio €
-5,8 %*



Le numérique génère plus de la moitié des collectes au Mexique

Les collectes de la région Amérique latine et Caraïbes ont atteint 495 millions d'euros en 2019, soit une baisse de 5,8 % par rapport à 2018. Sans l'impact des taux de change en Argentine, la région afficherait toutefois une hausse de 0,8 %. Le Brésil et le Mexique sont les deux premiers contributeurs de la région, le premier grâce au streaming audiovisuel et à la télé- et radiodiffusion, le second grâce à l'essor rapide de la musique numérique. Avec la pandémie, le Brésil est confronté à des pertes massives, en partie du fait de sa grande dépendance au secteur de la télédiffusion.

Depuis plusieurs années, le Mexique poursuit sa transition rapide au numérique, ce qui en fait l'un des marchés numériques les plus développés au monde. Les revenus du numérique ont augmenté de 22,9 % et représentent désormais plus de la moitié des collectes nationales. Les sociétés locales mènent activement campagne pour amender la législation et générer des revenus pour la copie privée dans ce pays. Les créateurs ne touchent pour l'instant aucune rémunération pour ce type d'utilisation.

Premier contributeur de la région, le Brésil génère plus d'un tiers (37,5 %) des collectes régionales. La catégorie TV et radio représente plus de la moitié des collectes du pays. Dans le secteur audiovisuel, l'Argentine est le pays qui collecte le plus de droits pour les scénaristes et réalisateurs. Les créateurs audiovisuels de la région profitent d'un soutien croissant des gouvernements en faveur de leur rémunération. La Colombie a collecté des droits audiovisuels pour la première fois en 2019 et au Brésil, les sociétés DBCA et GEDAR ont reçu leur agrément pour collecter les droits des scénaristes et réalisateurs.

**L'évolution en euros est fortement influencée par la fluctuation des monnaies locales, surtout en Argentine.*

Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	448	-2,8 %
Audiovisuel	37	-26,1 %
Dramatique	9,9	-29,6 %
Arts visuels	0,4	-2,3 %

AFRIQUE

+1,1 %
79 Mio €



Après une hausse en 2019, la baisse des collectes sera sévère en 2020

Les sociétés et les créateurs africains seront parmi les plus affectés par les pertes de revenus liées à la pandémie en 2020. Elles feront suite à une croissance modeste en 2019, où les collectes des 37 sociétés africaines membres de la CISAC ont augmenté de 1,1 % pour atteindre 79,3 millions d'euros. La catégorie TV et radio reste la première source de revenus avec 36,4 % des collectes régionales, mais sa croissance est limitée par des télé- et radiodiffuseurs publics ou privés qui s'opposent au paiement des droits d'auteur.

La catégorie direct (live) et ambiance a généré 22,4 % des collectes régionales avec une hausse de 2,8 % en 2019. Comme dans les autres régions, les collectes de ce secteur vont diminuer sensiblement en 2020 suite à l'annulation des événements et à la fermeture des lieux publics.

Avec une hausse de 1,2 million d'euros, le numérique affiche la plus forte croissance et génère 15,6 % des collectes régionales. Plus de 80,0 % des revenus du numérique viennent d'Afrique du Sud et d'Algérie. Les revenus de la copie privée ont augmenté de 9,8 % en 2019. L'amélioration des cadres législatifs et le respect du droit d'auteur seront décisifs pour l'évolution future de ces revenus. Le cas du Malawi en est une parfaite illustration : cette rémunération y a été multipliée par cinq pour atteindre 1 million d'euro en 2019 après l'adoption d'une nouvelle loi en 2018. Huit pays africains déclarent actuellement des revenus issus de la rémunération pour copie privée mais ce nombre devrait augmenter : en 2020, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a proposé une directive pour appliquer cette rémunération dans ses huit États membres. Si elle est adoptée par le Conseil des ministres de l'UEMOA, cette directive sera transposée en droit national par les différents États membres.

L'Afrique du Sud génère près de la moitié des collectes de la région. Les revenus TV et radio représentent 57,6 % des collectes de ce pays et la catégorie direct (live) et ambiance 21,7 %. Le numérique affiche une hausse de 37,7 % et génère désormais 10,2 % des droits collectés en Afrique du Sud. L'Algérie produit environ un cinquième des collectes régionales, le Maroc 8,0 % et la Côte d'Ivoire 5,6 %.

Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	73	+1,1 %
Littérature	4,1	+4,8 %
Audiovisuel	1,2	-3,7 %
Dramatique	1,3	-4,5 %
Arts visuels	0,02	-38,8 %

POUR TOUS LES RÉPERTOIRES



SOMMES COLLECTÉES TOUS RÉPERTOIRES CONFONDUS EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ÉTATS-UNIS	2 201	+13,6 %	21,8 %
2	FRANCE	1 356	+3,2 %	13,4 %
3	JAPON	885	+7,9 %	8,8 %
4	ALLEMAGNE	868	+7,7 %	8,6 %
5	ROYAUME-UNI	821	+11,0 %	8,1 %
6	ITALIE	605	+3,8 %	6,0 %
7	AUSTRALASIE	345	+6,1 %	3,4 %
8	CANADA	257	+8,1 %	2,5 %
9	PAYS-BAS	233	-1,1 %	2,3 %
10	SUISSE	223	+22,1 %	2,2 %
11	BRÉSIL	185	-4,5 %	1,8 %
12	CORÉE DU SUD	165	+6,5 %	1,6 %
13	SUÈDE	148	+8,6 %	1,5 %
14	DANEMARK	147	+3,2 %	1,5 %
15	BELGIQUE	141	+7,4 %	1,4 %
16	AUTRICHE	121	-4,0 %	1,2 %
17	POLOGNE	117	+3,5 %	1,2 %
18	FINLANDE	110	+12,0 %	1,1 %
19	ARGENTINE	108	-24,2 %	1,1 %
20	FÉDÉRATION DE RUSSIE	101	+2,0 %	1,0 %
21	MEXIQUE	86	+10,5 %	0,9 %
22	NORVÈGE	71	+9,0 %	0,7 %
23	PORTUGAL	54	+9,6 %	0,5 %
24	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	50	+12,5 %	0,5 %
25	ISRAËL	50	+16,0 %	0,5 %
26	CHINE	48	+26,2 %	0,5 %
27	HONGRIE	47	+10,7 %	0,5 %
28	HONG KONG	38	+42,1 %	0,4 %
29	AFRIQUE DU SUD	38	-1,3 %	0,4 %
30	COLOMBIE	31	+0,8 %	0,3 %
31	ROUMANIE	30	-9,1 %	0,3 %
32	ESPAGNE	30	+52,2 %	0,3 %
33	IRLANDE	30	-1,7 %	0,3 %
34	CHILI	30	-0,8 %	0,3 %
35	PÉROU	20	+13,8 %	0,2 %
36	TURQUIE	20	+47,1 %	0,2 %
37	INDE	20	+251 %	0,2 %
38	CROATIE	19	+1,8 %	0,2 %
39	SERBIE	17	+71,1 %	0,2 %
40	SLOVÉNIE	17	-4,5 %	0,2 %
41	SINGAPOUR	17	+15,3 %	0,2 %
42	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	16	-7,4 %	0,2 %
43	ALGÉRIE	16	+0,0 %	0,2 %
44	SLOVAQUIE	15	+19,3 %	0,1 %
45	MALAISIE	11	+8,4 %	0,1 %
46	URUGUAY	9,6	-9,7 %	0,1 %
47	LITUANIE	7,7	+9,6 %	0,1 %
48	LETTONIE	6,8	+5,3 %	0,1 %
49	ESTONIE	6,8	+18,4 %	0,1 %
50	GRÈCE	6,5	+13,2 %	0,1 %

MUSIQUE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ÉTATS-UNIS	2 194	+13,6 %	24,5 %
2	FRANCE	1 036	+3,0 %	11,6 %
3	JAPON	884	+7,9 %	9,9 %
4	ALLEMAGNE	816	+7,6 %	9,1 %
5	ROYAUME-UNI	753	+12,3 %	8,4 %
6	ITALIE	476	+5,7 %	5,3 %
7	CANADA	257	+8,1 %	2,9 %
8	AUSTRALASIE	256	+9,9 %	2,9 %
9	PAYS-BAS	200	+4,4 %	2,2 %
10	BRÉSIL	185	-4,5 %	2,1 %
11	CORÉE DU SUD	158	+6,5 %	1,8 %
12	DANEMARK	139	+3,4 %	1,5 %
13	SUÈDE	138	+9,0 %	1,5 %
14	SUISSE	128	+6,2 %	1,4 %
15	BELGIQUE	114	+5,5 %	1,3 %
16	AUTRICHE	91	+0,9 %	1,0 %
17	POLOGNE	88	+5,4 %	1,0 %
18	MEXIQUE	80	+11,3 %	0,9 %
19	NORVÈGE	70	+9,0 %	0,8 %
20	ARGENTINE	70	-19,6 %	0,8 %
21	FINLANDE	67	+4,8 %	0,7 %
22	FÉDÉRATION DE RUSSIE	61	+4,6 %	0,7 %
23	CHINE	48	+28,2 %	0,5 %
24	PORTUGAL	47	+10,4 %	0,5 %
25	HONGRIE	43	+10,5 %	0,5 %
26	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	40	+12,6 %	0,4 %
27	ISRAËL	40	+11,8 %	0,4 %
28	HONG KONG	38	+42,1 %	0,4 %
29	AFRIQUE DU SUD	35	-2,1 %	0,4 %
30	COLOMBIE	30	-1,2 %	0,3 %
31	IRLANDE	30	-1,7 %	0,3 %
32	CHILI	29	-0,9 %	0,3 %
33	ROUMANIE	24	+6,0 %	0,3 %
34	PÉROU	20	+14,0 %	0,2 %
35	TURQUIE	20	+47,1 %	0,2 %
36	INDE	20	+251 %	0,2 %
37	CROATIE	18	+2,5 %	0,2 %
38	SERBIE	17	+72,5 %	0,2 %
39	SINGAPOUR	17	+15,3 %	0,2 %
40	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	16	-7,4 %	0,2 %
41	ALGÉRIE	14	+0,0 %	0,2 %
42	SLOVÉNIE	12	+0,8 %	0,1 %
43	MALAISIE	11	+8,4 %	0,1 %
44	SLOVAQUIE	10	+18,8 %	0,1 %
45	URUGUAY	8	-7,5 %	0,1 %
46	MAROC	6	-0,7 %	0,1 %
47	LITUANIE	6	+9,5 %	0,1 %
48	ESTONIE	6	+19,7 %	0,1 %
49	THAÏLANDE	6	+82,2 %	0,1 %
50	LETTONIE	5	+2,8 %	0,1 %

AUDIOVISUEL

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	228	+2,8 %	38,2 %
2	SUISSE	67	+81,6 %	11,2 %
3	ITALIE	52	-4,7 %	8,7 %
4	ARGENTINE	30	-31,5 %	5,0 %
5	POLOGNE	24	-2,3 %	4,0 %
6	ESPAGNE	24	+63,1 %	4,0 %
7	FÉDÉRATION DE RUSSIE	22	+6,5 %	3,7 %
8	ALLEMAGNE	19	+44,3 %	3,2 %
9	FINLANDE	19	+118 %	3,1 %
10	PAYS-BAS	17	-9,4 %	2,9 %
11	AUTRICHE	15	-30,0 %	2,6 %
12	ROYAUME-UNI	14	-13,8 %	2,4 %
13	BELGIQUE	14	-1,7 %	2,4 %
14	ISRAËL	9,5	+34,0 %	1,6 %
15	ROUMANIE	6,2	-41,2 %	1,0 %
16	MEXIQUE	5,9	+1,9 %	1,0 %
17	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	5,8	+13,4 %	1,0 %
18	SLOVÉNIE	4,7	-16,1 %	0,8 %
19	GRÈCE	4,4	+21,0 %	0,7 %
20	SLOVAQUIE	3,2	+32,6 %	0,5 %

DRAMATIQUE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ITALIE	62	-1,7 %	35,2 %
2	FRANCE	59	+8,0 %	33,6 %
3	FÉDÉRATION DE RUSSIE	18	-11,0 %	10,1 %
4	SUISSE	10	+12,7 %	5,9 %
5	ARGENTINE	8,2	-31,4 %	4,7 %
6	BELGIQUE	5,6	+52,5 %	3,2 %
7	POLOGNE	5,1	+0,2 %	2,9 %
8	PORTUGAL	1,6	+21,2 %	0,9 %
9	URUGUAY	1,0	-27,9 %	0,6 %
10	ALGÉRIE	0,8	+0,0 %	0,4 %
11	LUXEMBOURG	0,6	+3,1 %	0,3 %
12	LITUANIE	0,6	-5,8 %	0,3 %
13	BÉLARUS	0,5	+11,9 %	0,3 %
14	CHILI	0,4	+12,5 %	0,2 %
15	GRÈCE	0,4	+0,0 %	0,2 %
16	LETTONIE	0,3	-6,3 %	0,2 %
17	SLOVAQUIE	0,3	-19,8 %	0,1 %
18	BRÉSIL	0,2	-17,1 %	0,1 %
19	JAPON	0,2	-39,8 %	0,1 %
20	AFRIQUE DU SUD	0,2	+28,4 %	0,1 %

ARTS VISUELS

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	33	+9,9 %	20,2 %
2	ALLEMAGNE	33	-3,9 %	19,7 %
3	ROYAUME-UNI	24	-1,4 %	14,8 %
4	SUÈDE	9,7	+4,2 %	5,9 %
5	ITALIE	9,7	+1,5 %	5,8 %
6	PAYS-BAS	8,3	-44,0 %	5,0 %
7	DANEMARK	8,0	+0,2 %	4,8 %
8	ÉTATS-UNIS	6,9	+4,4 %	4,1 %
9	ESPAGNE	5,9	+20,0 %	3,6 %
10	BELGIQUE	5,7	+48,6 %	3,5 %
11	FINLANDE	5,1	-18,3 %	3,1 %
12	AUTRICHE	3,7	-10,5 %	2,2 %
13	CORÉE DU SUD	2,7	+4,8 %	1,6 %
14	AUSTRALIE	1,4	+31,7 %	0,8 %
15	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,3	+16,7 %	0,8 %
16	NORVÈGE	1,3	+12,2 %	0,8 %
17	SUISSE	1,1	+16,1 %	0,7 %
18	JAPON	0,8	-10,6 %	0,5 %
19	PORTUGAL	0,8	-39,9 %	0,5 %
20	HONGRIE	0,6	-0,8 %	0,4 %

LITTÉRATURE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	AUSTRALIE	88	-4,0 %	44,7 %
2	ROYAUME-UNI	29	+4,4 %	14,9 %
3	FINLANDE	19	-1,1 %	9,8 %
4	SUISSE	16	+10,1 %	8,2 %
5	AUTRICHE	10	+12,8 %	5,3 %
6	PAYS-BAS	8,0	-25,3 %	4,0 %
7	ITALIE	6,5	-1,1 %	3,3 %
8	CORÉE DU SUD	3,9	+8,2 %	2,0 %
9	AFRIQUE DU SUD	3,3	+5,9 %	1,7 %
10	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2,7	+8,0 %	1,4 %
11	PORTUGAL	2,3	+10,8 %	1,2 %
12	HONGRIE	1,5	+10,8 %	0,8 %
13	BELGIQUE	1,5	+20,9 %	0,8 %
14	SLOVAQUIE	1,0	+4,4 %	0,5 %
15	LETTONIE	0,6	+28,0 %	0,3 %
16	ISRAËL	0,6	+88,4 %	0,3 %
17	SLOVÉNIE	0,6	-0,6 %	0,3 %
18	ALGÉRIE	0,6	+0,0 %	0,3 %
19	LITUANIE	0,3	+14,4 %	0,2 %
20	CÔTE D'IVOIRE	0,1	+72 413 %	0,1 %

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS PAR HABITANT ET PAR PAYS/TERRITOIRE (EUR)

MOYENNE MONDIALE : 1,58

RANG	PAYS/TERRITOIRE	DROITS COLLECTÉS/HABITANT	RÉGION
1	SUISSE	26,02	EUROPE
2	DANEMARK	25,23	EUROPE
3	FRANCE	20,19	EUROPE
4	FINLANDE	19,86	EUROPE
5	SUÈDE	14,34	EUROPE
6	AUTRICHE	13,64	EUROPE
7	AUSTRALASIE	13,61	ASIE-PACIFIQUE
8	PAYS-BAS	13,45	EUROPE
9	NORVÈGE	13,35	EUROPE
10	ISLANDE	12,90	EUROPE
11	ROYAUME-UNI	12,29	EUROPE
12	BELGIQUE	12,24	EUROPE
13	ALLEMAGNE	10,44	EUROPE
14	ITALIE	10,04	EUROPE
15	LUXEMBOURG	9,31	EUROPE
16	SLOVÉNIE	8,08	EUROPE
17	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)	7,81	ASIE-PACIFIQUE
18	JAPON	7,01	ASIE-PACIFIQUE
19	CANADA	6,84	CANADA/ÉTATS-UNIS
20	ÉTATS-UNIS	6,71	CANADA/ÉTATS-UNIS
21	IRLANDE	5,98	EUROPE
22	ANDORRE	5,73	EUROPE
23	ISRAËL	5,52	EUROPE
24	PORTUGAL	5,21	EUROPE
25	ESTONIE	5,14	EUROPE
26	HONG KONG	5,12	ASIE-PACIFIQUE
27	HONGRIE	4,83	EUROPE
28	CROATIE	4,74	EUROPE
29	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	4,69	EUROPE
30	LETTONIE	3,57	EUROPE
31	CORÉE DU SUD	3,19	ASIE-PACIFIQUE
32	SAINTE-LUCIE	3,11	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
33	POLOGNE	3,07	EUROPE
34	SINGAPOUR	2,95	ASIE-PACIFIQUE
35	LITUANIE	2,77	EUROPE
36	URUGUAY	2,76	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
37	SLOVAQUIE	2,69	EUROPE
38	MACAO	2,51	ASIE-PACIFIQUE
39	SERBIE	2,47	EUROPE
40	ARGENTINE	2,40	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
41	MONTÉNÉGRO	2,37	EUROPE
42	BARBADE	1,64	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
43	CHILI	1,56	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
44	ROUMANIE	1,55	EUROPE
45	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1,16	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
46	MACÉDOINE DU NORD	1,03	EUROPE
47	BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,94	EUROPE
48	BRÉSIL	0,88	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
49	FÉDÉRATION DE RUSSIE	0,70	EUROPE
50	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	0,68	ASIE-PACIFIQUE

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS EN % DU PIB PAR PAYS/TERRITOIRE

MOYENNE MONDIALE : 0,014 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	RÉGION
1	FRANCE	0,056 %	EUROPE
2	DANEMARK	0,047 %	EUROPE
3	FINLANDE	0,046 %	EUROPE
4	SERBIE	0,037 %	EUROPE
5	CROATIE	0,036 %	EUROPE
6	SUISSE	0,036 %	EUROPE
7	SLOVÉNIE	0,035 %	EUROPE
8	ITALIE	0,034 %	EUROPE
9	HONGRIE	0,033 %	EUROPE
10	ROYAUME-UNI	0,033 %	EUROPE
11	SUÈDE	0,031 %	EUROPE
12	AUTRICHE	0,030 %	EUROPE
13	MONTÉNÉGRO	0,030 %	EUROPE
14	SAINTE-LUCIE	0,030 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
15	BELGIQUE	0,030 %	EUROPE
16	PAYS-BAS	0,029 %	EUROPE
17	AUSTRALASIE	0,028 %	ASIE-PACIFIQUE
18	ARGENTINE	0,027 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
19	ALLEMAGNE	0,025 %	EUROPE
20	PORTUGAL	0,025 %	EUROPE
21	ESTONIE	0,024 %	EUROPE
22	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,023 %	EUROPE
23	LETTONIE	0,022 %	EUROPE
24	POLOGNE	0,022 %	EUROPE
25	ISLANDE	0,022 %	EUROPE
26	BURKINA FASO	0,021 %	AFRIQUE
27	NORVÈGE	0,020 %	EUROPE
28	JAPON	0,020 %	ASIE-PACIFIQUE
29	MALAWI	0,019 %	AFRIQUE
30	URUGUAY	0,019 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
31	MACÉDOINE DU NORD	0,019 %	EUROPE
32	BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,017 %	EUROPE
33	CANADA	0,017 %	CANADA/ÉTATS-UNIS
34	LITUANIE	0,016 %	EUROPE
35	ANDORRE	0,016 %	EUROPE
36	SLOVAQUIE	0,016 %	EUROPE
37	ISRAËL	0,014 %	EUROPE
38	ROUMANIE	0,013 %	EUROPE
39	PARAGUAY	0,013 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
40	AFRIQUE DU SUD	0,012 %	AFRIQUE
41	HONG KONG	0,012 %	ASIE-PACIFIQUE
42	CHILI	0,012 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
43	ÉTATS-UNIS	0,012 %	CANADA/ÉTATS-UNIS
44	BRÉSIL	0,011 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
45	CORÉE DU SUD	0,011 %	ASIE-PACIFIQUE
46	COLOMBIE	0,011 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
47	ALGÉRIE	0,011 %	AFRIQUE
48	BARBADE	0,010 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
49	PÉROU	0,010 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
50	DJIBOUTI	0,010 %	AFRIQUE



MEMBRES PAR RÉGION

120 pays/territoires – 232 membres

EUROPE

46 pays – 105 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	M, AV, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	M	KAZAKHSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L, AGP	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRAÏT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
CRSEA	A	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GCA	M	M, D, L	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPF	A	M	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
KAZAK	M	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	M, AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L, AV	AUTRICHE
MCPS	M	M	ROYAUME-UNI
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	M	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAINE
OAZA	P	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	P	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV, M	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	A	AV	BELGIQUE
SABAM	M	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACEM LUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L	FRANCE
SDADV	P	AV, M	ANDORRE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOPE	M	D	GRÈCE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	SR	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
VdFs	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIS	M	M, D, L	POLOGNE
ZAMP MACEDONIA	M	M	SLOVÉNIE
ZAMP SLOVENIA	M	L	MACÉDOINE DU NORD
ZAPA	M	AV	POLOGNE
ZPAP	P	AGP	POLOGNE

CANADA/ÉTATS-UNIS

2 pays - 13 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
BMI	M	M	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	M	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SESAC	M	M	ÉTATS-UNIS
SOCAN	M	M, AGP	CANADA
WGAW	A	AV, D	ÉTATS-UNIS

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire

RÉPERTOIRE



M = Musique



L = Littérature



AV = Audiovisuel



D = Dramatique



AGP = Arts visuels

SR = Sans répertoire



MEMBRES PAR RÉGION

120 pays/territoires – 232 membres

ASIE-PACIFIQUE

17 pays/territoires – 29 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	M	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
ICSC	P	AGP	CHINE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	M	JAPON
KOMCA	M	M	CORÉE DU SUD
KORRA	P	L, AGP	CORÉE DU SUD
KOSA	M	L, AGP	CORÉE DU SUD
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE
MRCSN	P	M	NÉPAL
MÛST	M	M	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE DU SUD
SINGCAPS	P	M	SINGAPOUR
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	M	M	INDONÉSIE

AFRIQUE

32 pays – 37 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	M	M	CONGO
BGDA	M	M, AV, D, L, AGP	GUINÉE
BMDA	M	M, D, L	MAROC
BUBEDRA	M	M, AV, D, L, AGP	BÉNIN
BUMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, D, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	P	M	AFRIQUE DU SUD
CMC	M	M	CAMEROUN
CNRCMSE	P	M, AV, D, L, AGP	ÉTHIOPIE
COSOMA	M	M, L	MALAWI
COSON	M	M	NIGÉRIA
COSOTA	M	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
DALRO	M	D, L, AGP	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MCSK	P	M	KENYA
MCSN	M	M	NIGÉRIA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
ODDA	P	M	DJIBOUTI
OMDA	M	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE
OTDAV	M	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M	RWANDA
SACERAU	M	M, AV	ÉGYPTE
SACS	M	M	SEYCHELLES
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	M	CAP-VERT
SOCILADRA	M	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
SOMAS	M	M	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	M	ANGOLA
UPRS	M	M	OUGANDA
ZAMCOPS	M	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

24 pays – 48 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	P	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	M	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	P	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	P	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	M	M, D	VENEZUELA
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SAGCRYT	P	AV	MEXIQUE
SASUR	M	M	SURINAME
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOSEM	M	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL

Nouveaux membres de la CISAC à dater de mai 2020

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE	RÉGION
COSBOTS	P	M, AV, D, L	BOTSWANA	AFRIQUE
DGK	P	AV	CORÉE DU SUD	ASIE-PACIFIQUE
DEGNZ	A	AV	NOUVELLE-ZÉLANDE	ASIE-PACIFIQUE
SPACQ	A	M	CANADA	CANADA/ÉTATS-UNIS

Sociétés ayant changé de statut à dater de mai 2020 :

DASC et REDES ont désormais le statut de membres, COSON, MCSN et SOMAS celui de membres provisoires.

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de mai 2020 :

CNRCMSE (ÉTHIOPIE, D, AGP, L, AV, M), SAGCRYT (MEXIQUE, AV), ZPAP (POLOGNE, AGP), KOSA (CORÉE DU SUD, L, AGP)

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

	M = Musique		AGP = Arts visuels		D = Dramatique
	AV = Audiovisuel		L = Littérature		SR = Sans répertoire

À PROPOS DE CE RAPPORT

DÉFINITIONS

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs. Comme chaque année, elle a recueilli les données relatives aux sommes collectées au titre du droit d'auteur par ses 232 organisations de gestion collective (OGC) membres, réparties dans 120 pays, pour produire ce rapport exhaustif sur les collectes mondiales.

Le rapport 2020 présente les chiffres basés sur les collectes nationales brutes des sociétés membres dans leur pays respectif. Pour éviter de compter deux fois les mêmes montants, il comporte uniquement les droits collectés en définitive pour l'utilisation des œuvres et non les échanges internationaux entre les sociétés aux termes de leurs accords de représentation.

Les collectes sont analysées à l'échelle mondiale, mais aussi par région avec des données ciblées et pour chacun des cinq répertoires représentés par les sociétés membres de la CISAC : la musique, l'audiovisuel, les œuvres dramatiques, la littérature et les arts visuels.

TYPES DE DROITS

Les sociétés membres de la CISAC gèrent deux grands types de droits pour le compte de leurs affiliés (auteurs et éditeurs).

Droits d'exécution

Les droits d'exécution permettent aux créateurs d'être rémunérés quand leurs œuvres sont exécutées en public dans le cadre d'une prestation en direct ou par le biais d'un enregistrement. Ils s'appliquent également quand les œuvres sont diffusées à la radio, à la télévision ou en ligne comme sur les services de streaming.

Droits de reproduction

Les droits de reproduction permettent aux créateurs d'être rémunérés à chaque fois qu'une de leurs œuvres est copiée, indépendamment de son format, qu'il s'agisse d'un support physique comme un CD, ou sous forme de téléchargement numérique. Le terme « droits mécaniques » se rapporte au droit obtenu par les producteurs de disques pour l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale tandis que le terme « reprographie » s'applique à la reproduction des œuvres littéraires et imprimées.

Dans certains pays, la législation prévoit une exception au droit de reproduction, appelée « exception pour copie privée », qui autorise les consommateurs à copier les œuvres d'un appareil à un autre. Les créateurs peuvent être dédommagés pour cette exemption au moyen d'une « rémunération pour copie privée » qui prend la forme d'une taxe sur les supports vierges

et les dispositifs électroniques permettant le stockage de données.

Autres droits

Dans ce rapport, il est aussi question d'« autres droits », qui regroupent toutes les sources de revenus n'entrant ni dans la catégorie des « droits d'exécution » ni dans celle des « droits de reproduction ». Il s'agit notamment des rémunérations pour copie privée, location et prêt public, utilisation à des fins pédagogiques, des droits de synchronisation et d'exposition, ainsi que des sommes collectées auprès des salles de vente et des galeries d'art dans le cadre du droit de suite.

TYPES D'UTILISATION

Le rapport détaille les collectes par types d'utilisation sur la base des catégories suivantes :

TV et radio

Collectes provenant de l'utilisation des œuvres par les télé- et radiodiffuseurs, les opérateurs du câble et du satellite et certains services en ligne connexes (comme la télévision en replay). Cette catégorie d'utilisation peut comprendre à la fois les droits d'exécution et les droits de reproduction car une copie de l'œuvre est souvent réalisée par le télé- ou radiodiffuseur avant sa transmission.

Direct (live) et ambiance

Collectes provenant de l'exécution des œuvres comme le fait de jouer, réciter ou chanter en public. Cette catégorie comprend aussi les collectes liées à l'exécution des œuvres pour une audience par d'autres moyens, tels qu'un support enregistré ou la diffusion d'un programme radio ou télévisé. Les exécutions en fond sonore ou visuel dans un hall d'hôtel ou un restaurant, ou comme attraction principale dans une discothèque, un club ou un établissement de karaoké, entrent aussi dans cette catégorie.

Numérique et multimédia

Revenus générés par les licences délivrées aux services en ligne tels que les services de streaming et de téléchargement, ainsi que par l'utilisation des œuvres sur des dispositifs numériques d'enregistrement de type clés USB. Dans cette catégorie, l'exploitation des œuvres peut impliquer à la fois des droits d'exécution et de reproduction.

Compact-discs (CD)

Collectes liées à la reproduction mécanique des œuvres musicales, principalement sur les CD, mais aussi sur d'autres supports comme les vinyles ou les cassettes.

Vidéo

Collectes générées par les licences sur les œuvres musicales intégrées dans les productions audiovisuelles reproduites sur DVD ou Blu-ray.

Reproduction mécanique

Collectes générées par la reproduction mécanique des œuvres telles que les livres, journaux, brochures dans les répertoires dramatique, littéraire et visuel. Dans le rapport, cette catégorie exclut la reproduction de musique sur les CD ou par d'autres moyens, qui fait l'objet d'une ou plusieurs autres catégories.

Reprographie

Collectes liées à la reproduction des œuvres graphiques par le biais de dispositifs mécaniques ou électriques tels que les photocopieuses et les imprimantes. Ces rémunérations sont généralement collectées auprès des fabricants, importateurs ou opérateurs des dispositifs qui permettent la reproduction des œuvres.

Copie privée

Sommes collectées auprès des fabricants ou distributeurs de supports vierges tels que les CD enregistrables, dispositifs électroniques qui permettent le stockage de données comme les enregistreurs audio/vidéo, les smartphones et les ordinateurs. Ces rémunérations dédommagent les ayants droit pour les actes de copie réalisés par les particuliers pour leur usage privé.

Droit de suite

Petit pourcentage du prix de vente versé aux artistes visuels quand leurs œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art. Ce droit s'applique aux peintures, sculptures, dessins, photographies et autres œuvres visuelles.

Location et prêt public

Collectes générées par la location ou le prêt de l'original ou d'une copie d'une œuvre.

Synchronisation

Collectes liées à l'intégration d'une œuvre musicale dans une bande sonore qui accompagne des images de façon synchronisée. Cette œuvre peut être utilisée en totalité ou en partie. Ce droit s'applique généralement aux œuvres audiovisuelles tels que les films, les spots publicitaires et les jeux vidéos.

Exposition

Collectes générées par l'exposition ou la présentation d'une œuvre d'art, dans un musée par exemple.

Utilisations pédagogiques

Droits collectés auprès des établissements éducatifs pour l'utilisation des œuvres dans l'enseignement, par exemple pour l'exécution ou l'affichage d'une œuvre par un enseignant dans le cadre d'un cours.

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC : MÉTHODOLOGIE

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC se base sur les collectes nationales déclarées à la Confédération par ses sociétés membres. Ces revenus sont collectés par chaque société pour l'utilisation du répertoire qu'elle représente dans son propre pays ou, parfois, dans plusieurs territoires (p. ex. pour les licences d'exploitation numérique en Europe).

Les chiffres de ce rapport ne tiennent pas compte des sommes qui leur sont versées par leurs sociétés sœurs afin d'éviter de compter deux fois les mêmes montants. Les sommes mentionnées correspondent aux collectes brutes des sociétés avant toute déduction socioculturelle ou de leurs frais de gestion.

L'euro est la monnaie choisie pour l'ensemble du rapport dans un souci de cohérence et de comparaison avec les années précédentes. Près de 40 % des collectes déclarées à la CISAC viennent de la zone euro alors que 20 % environ sont initialement exprimées en dollars américains et quasiment 10 % en yens. Près des deux tiers des revenus mondiaux des créateurs pour l'utilisation de leurs œuvres sont exprimés dans ces trois monnaies.

Les collectes de l'année étudiée sont exprimées ou converties en euros sur la base du taux de change moyen de 2019. Les chiffres des années précédentes sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'année correspondante. Les comparaisons d'une année à l'autre sont influencées par les variations des taux de change, qui dépendent à leur tour de la conjoncture politique et économique. Les taux de change au niveau national impactent les données mondiales ou agrégées. Ils n'ont aucun effet sur les comparaisons régionales ou nationales exprimées dans la même monnaie locale.

Les montants collectés ont été arrondis au million ou au millier le plus proche, sauf quand ces sommes sont trop basses pour être significatives, auquel cas elles sont exprimées avec un chiffre après la virgule. Les taux en pourcentage sont calculés en utilisant les montants réels non arrondis.

Dans le Rapport sur les collectes mondiales 2020, les données relatives aux sommes collectées de 2015 à 2019 peuvent différer en partie des sommes qui apparaissent dans les rapports précédents, car certains montants sont recatégorisés pour mieux rendre compte des activités de collecte de certaines sociétés.

L'évolution des montants collectés est également influencée par le nombre fluctuant de sociétés membres de la CISAC. Quand une société adhère à la CISAC et lui déclare ses revenus, cela induit automatiquement une hausse des revenus dans le pays ou territoire en question. Inversement, quand une société n'est plus membre de la CISAC, les collectes de ce pays ou territoire diminuent par rapport aux rapports précédents. Les collectes des années précédentes sont donc corrigées afin de permettre une comparaison à périmètre constant.

futuresource

CONSULTING



Fournisseur de perspectives, données, prévisions et renseignements stratégiques pour les industries des médias, du divertissement et de la technologie.

Vidéo



Musique



Hardware



- | Abonnements Streaming
- | Vidéo à la Demande
- | Télévision Payante
- | Diffusion TNT

- | Abonnements Streaming
- | Streaming Gratuit Financé par la Pub
- | CD
- | Vinyle

- | Smartphones
- | Tablettes
- | Enceintes Connectées
- | TV Connectées
- | Supports de Stockage

Information Continue par Secteur | Etudes Stratégiques
Personnalisées | Données par Territoire | Analyses Concurrentielles

www.futuresource-consulting.com | kailash.morjaria@futuresource-hq.com

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

La CISAC tient à remercier :

Couverture : ©icestylecg - ©‘Freedom (Lockdown 2020 Edition)’ by Silvestrain - ©Igor Link - ©MikeDotta - ©yurakrasil - ©iofoto - ©Gorodenkoff - ©criben - ©Jacob Lund

Crédits photographiques :

Pages intérieures : Björn Ulvaeus ©Olle Andersson, Zap PR (p.2) - Marcelo Castello Branco ©Tarso Ghelli (p.4) - Gadi Oron ©Philippe Zamora (p.5) - Tina Arena ©Bernard Gueit (p.15) - Cato Strøm ©Caroline Roka (p.15) – Andrea C. Martin ©Louise Haywood-Schiefer/lhschiefer.com/2020 (p.16) - ©‘Such is now’ by Jacqui Stockdale. Funded by Copyright Agency (p.16) – Anitta ©Eduardo Bravin (p.17) - Borja Cobeaga ©Jorge Alvarino (p.17) - Mario Mitrotti ©Ivan Cruz (p.18) - Alexandra Cardona ©Juan Baquero (p.18) - Dalal Mhamdi Alaoui ©BMDA (p.18) - Jean-Noël Tronc ©Eric Garault (p.19) - Elizabeth Matthews ©Salvador Ochoa (p.19) - David Sidebottom ©Pippa Bicknell (p.20)

Une publication de la CISAC – octobre 2020.

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org

